



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°73-2020-247

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie

- 73-2020-12-10-005 - Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du service de publicité foncière et de l'enregistrement de CHAMBERY le 4 janvier 2021 (1 page) Page 4
- 73-2020-12-10-004 - Arrêté relatif à l'ouverture exceptionnelle au public du service de publicité foncière et de l'enregistrement de CHAMBERY le 31/12/2020 (1 page) Page 6
- 73-2020-12-07-003 - Délégation de signature donnée par le comptable responsable du service des impôts des particuliers de Moûtiers à Mme Christelle VERGER (3 pages) Page 8

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie

- 73-2020-12-14-001 - Arrêté de subdélégation n° 2020-1268 du DDT de la Savoie en matière d'ordonnancement secondaire de pouvoir adjudicateur et de prescriptions de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT (10 pages) Page 12
- 73-2020-12-10-002 - Arrêté préfectoral n°2020-1249 portant prorogation de l'autorisation d'exploitation du tunnel du Chevril sur le territoire de la commune de Tignes (2 pages) Page 23
- 73-2020-12-09-002 - Arrêté préfectoral n°2020-1278 en date du 9 décembre 2020, portant distraction du régime forestier sur la commune de Valloire pour une surface de 0 ha 04 a 22 ca (2 pages) Page 26
- 73-2020-12-08-004 - Arrêté préfectoral relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale de VAL-CENIS - LANSLEBOURG (3 pages) Page 29
- 73-2020-11-30-003 - Arrêté préfectoral relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt communale des Allues (3 pages) Page 33

73_DGDDI_direction générale des douanes et droits indirects de Savoie

- 73-2020-12-03-004 - Décision délégation du 3 décembre 2020 (63 pages) Page 37

73_PREF_Präfecture de la Savoie

- 73-2020-12-10-003 - arrêté DUP REGULARISATION VOIRIES - Commune de LA PLAGNE TARENTOISE (2 pages) Page 101
- 73-2020-12-08-003 - Arrêté portant surclassement de la commune de COURCHEVEL dans la catégorie des villes de 40000 à 80000 habitants (2 pages) Page 104
- 73-2020-12-10-001 - Arrêté préfectoral portant agrément de Madame Nathalie CHATELLARD (nom d'usage MAYOT) - CER CHATELLARD à 73600 MOUTIERS (2 pages) Page 107
- 73-2020-11-02-005 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 97-2020 portant création du comité local de cohésion territoriale (3 pages) Page 110
- 73-2020-11-12-003 - Avis de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) du 12 novembre 2020 - création d'un ensemble commercial par l'extension de la surface de vente du supermarché "U Express" et la création d'une cellule commerciale de secteur 2 et tableau récapitulatif des caractéristiques (4 pages) Page 114
- 73-2020-11-30-004 - Décision de la commission départementale des commissaires enquêteurs (3 pages) Page 119

73-2020-12-07-004 - RAA - AP Approbation Plan ORSEC Spécifique SEISME-1 (1 page) Page 123

73-2020-12-07-002 - Renouvellement habilitation de la Chambre funéraire de Savoy -
Moutiers (2 pages) Page 125

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

73-2020-11-16-013 - Arrêté n°2020-11-0097 du 16 novembre 2020 Portant le tableau de
la garde ambulancière du département de la Savoie pour les mois de janvier, février et
mars 2021. (29 pages) Page 128

73-2020-11-23-008 - DECISION TARIFAIRE N° 2711 2020 11 0114 CAMSP DE
CHAMBERY - 23112020 (3 pages) Page 158

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-12-10-005

Arrêté de fermeture exceptionnelle au public du service de
publicité foncière et de l'enregistrement de CHAMBERY
le 4 janvier 2021



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

5 rue Jean GIRARD-MADOUX
73 000 CHAMBERY

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service
de la publicité foncière et de l'enregistrement de CHAMBERY 2**

Le directeur départemental des Finances publiques de la Savoie

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Chambéry 2 sera fermé au public à titre exceptionnel le lundi 4 janvier 2021.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Chambéry, le 10 décembre 2020

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des Finances publiques
de la Savoie

signé : Jean-Michel BLANCHARD

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-12-10-004

Arrêté relatif à l'ouverture exceptionnelle au public du
service de publicité foncière et de l'enregistrement de
CHAMBERY le 31/12/2020



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

5 rue Jean GIRARD-MADOUX

73 000 CHAMBERY

**Arrêté relatif à l'ouverture exceptionnelle au public du service
de la publicité foncière et de l'enregistrement de CHAMBERY 2**

Le directeur départemental des Finances publiques de la Savoie

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques de la Savoie ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Chambéry 2 est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Article 2 :

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Chambéry 2 sera ouvert exceptionnellement au public le jeudi 31 décembre 2020 de 14h00 à 16h00.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

Fait à Chambéry, le 10 décembre 2020

Par délégation du Préfet,
Le directeur départemental des Finances publiques
de la Savoie

signé : Jean-Michel BLANCHARD

73_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Savoie

73-2020-12-07-003

Délégation de signature donnée par le comptable
responsable du service des impôts des particuliers de
Moûtiers à Mme Christelle VERGER



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SAVOIE**

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE MOUTIERS

71 rue de Gascogne
73600 Moûtiers

**Direction générale
des Finances publiques**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Moûtiers.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Christelle VERGER, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Moûtiers, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 €;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement : le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois, porter sur une somme supérieure à 10 000 € et la remise gracieuse portant sur les pénalités de recouvrement ne pouvant excéder 1 000 €;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ABOT Karine	ESCUDIER Michel	
EMPEREUR Chantal	SCHOKAY Sylvie	
GABORIT Aurélie		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

EMPEREUR Jeanny	LEGROS Céline	ZLOTOWSKI Arthur
HAZUCKA Anne-Marie	LHOSTE Coralie	
HELARY Manon	MONTMAYEUR Marine	
GOUX Anthony	SAVARY Margot	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JARRY Lucy	Agent administratif	200 euros	10 mois	3000 euros
LANDRIN Nicolas	Agent administratif	200 euros	10 mois	3000 euros
LHOSTE Christopher	Agent administratif	200 euros	10 mois	3000 euros
TESTA Chantal	Contrôleur	300 euros	10 mois	5000 euros

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

A Moûtiers, le 7 décembre 2020
Le comptable
responsable de service des impôts des particuliers,

Signé : Delphine MATHIEU

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-12-14-001

Arrêté de subdélégation n° 2020-1268 du DDT de la
Savoie en matière d'ordonnancement secondaire de
pouvoir adjudicateur et de prescriptions de dépenses et de
recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT

Chambéry, le 14 décembre 2020

**ARRETE DE SUBDELEGATION n°2020-1268
DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES TERRITOIRES de la SAVOIE
en matière
d'ordonnancement secondaire,
de pouvoir adjudicateur
et de prescription de dépenses et de recettes
dans les applications CHORUS et CHORUS-DT**

M. Xavier AERTS,
ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
Directeur Départemental des Territoires de la Savoie

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté ministériel du 3 novembre 2020, portant nomination de M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 20 novembre 2020 ;

VU l'arrêté du préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône du 26 août 2020 portant délégation de signature aux préfets des départements de la région Rhône-Alpes dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-1145 du 23 novembre 2020, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie dans le cadre de la mission de coordination pour le bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté n° 2020-221 du préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône du 28 septembre 2020, portant délégation de signature aux préfets des départements de la région Rhône-Alpes dans le cadre du volet régional du programme de développement rural hexagonal 2007-2013;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-1146 du 23 novembre 2020, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie dans le cadre du volet régional du programme de développement rural hexagonal ;

VU l'arrêté préfectoral DRHM-BBL n°2020-27 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie, en matière d'ordonnancement secondaire et d'exécution des dépenses sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme régionaux, interrégionaux, centraux ou mixtes et dans le cadre de la prévention des risques naturels majeurs (compte spécial du Trésor 461-74 - fonds de prévention des risques naturels majeurs) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-1149 du 2 décembre 2020, portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, directeur départemental des territoires de la Savoie en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT ;

ARRETE

I/ Délégation en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires, les délégations attribuées par les arrêtés préfectoraux des 23 novembre 2020 et 2 décembre 2020 pourront être exercées, sous la responsabilité et pour le compte du directeur départemental des territoires, par M. Thierry Delorme, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, directeur départemental adjoint.

ARTICLE 2 - La personne nommément désignée ci-dessous :

- Mme GARCIA-WALECHA Marie-Pierre, secrétaire générale

est autorisée à signer, au nom du Directeur départemental des territoires de la Savoie, pour ce qui concerne les compétences d'ordonnateur secondaire l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'activité de la Direction Départementale des Territoires, conformément aux arrêtés préfectoraux visés ci-dessus.

ARTICLE 3 - Est également autorisé à signer au nom du Directeur départemental des territoires de la Savoie les pièces comptables et tous documents se rapportant au règlement des traitements, salaires, indemnités diverses au profit des personnels gérés par la Direction Départementale des Territoires,

- Mme GARCIA-WALECHA Marie-Pierre, Secrétaire générale

ARTICLE 4 - Pour l'ensemble des programmes gérés par la DDT, les personnes nommément désignées ci-dessous sont habilitées à signer, dans leurs domaines respectifs, les marchés publics passés sans formalités préalables en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique lorsque ceux-ci n'excèdent pas 50 000 € HT, ainsi qu'à viser les actes relatifs à la liquidation des dépenses dans la limite des crédits dont ils ont la gestion :

CHEFS DE SERVICE

Mme GARCIA -WALECHA Marie-Pierre	Secrétaire générale
Mme DESBONNETS Annick	Chef du SSR
M. VALLA Eric	Chef du SEPT
M. FOURNIER Luc	Chef du SPAT
Mme FERMOND Lisiane	Chef du SHC,
Mme THIVEL Laurence	Chef du SEEF
Mme MONNEZ Aurélie	Chef du SPADR,
Mme MIEGE Claire	Chargée de mission Aménagement

ARTICLE 5 - Les agents désignés ci-après sont habilités à valider les engagements et les services faits dans l'application CHORUS lorsque ces éléments ont fait l'objet d'une validation écrite par un agent bénéficiant d'une délégation ou d'une subdélégation au titre des articles précédents :

Direction :

- M. DELORME Thierry Directeur adjoint

Secrétariat général :

- Mme GARCIA -WALECHA Marie-Pierre
- Mme HUET Aurélie Secrétaire générale
- Mme CUGNOLIO Julie
- Mme COSI Myriam
- Mme EBEBEDEN Nadia
- Mme MARTIN Karolina

SSR :

- Mme DESBONNETS Annick Chef du SSR
- Mme BONCOMPAIN Ingrid
- M. LABBÉ David
- Mme LECLAIRE Céline
- M. TRACOL Christian
- Mme VERGNON Sylvie

SHC :

- Mme FERMOND Lisiane Chef du SHC
- Mme DUPONT Magali
- Mme DACORSI Christelle
- Mme DUPUIITS Sylvie
- Mme MERCIER Séverine

SEEF :

- Mme THIVEL Laurence Chef du SEEF
- Mme COLLOT Virginie
- M. LANFREY Frédéric
- Mme CARIMALO Marie-Thérèse

SPADR :

- Mme HUET Aurélie
- Mme COSI Myriam
- Mme EBEBEDEN Nadia
- Mme MARTIN Karolina

ARTICLE 6 – Les personnes nommément désignées ci-dessous sont habilitées à valider les ordres de mission ainsi que les états de frais de déplacements de leurs agents dans la limite de leur enveloppe notifiée.

(*Valideurs Hiérarchiques 1* dans l'application CHORUS-DT)

- Mme GARCIA -WALECHA secrétaire générale
- Mme HUET Aurélie suppléante SG

- Mme DESBONNETS Annick chef du SSR
- M. TRACOL Christian suppléant SSR
- M. ALLEGRE Paul suppléant SSR
- M. LABBE David suppléant SSR/BER

- M. VALLA Eric	chef du SEPT
- Mme MAFFRE-DEPROST Patricia	suppléante SEPT
- M. FOURNIER Luc	chef du SPAT
- Mme BOGEY Simone	suppléante SPAT
- Mme DEGROISSE Valérie	suppléante SPAT
- Mme FERMOND Lisiane	chef du SHC
- Mme DUPONT Magali	suppléante SHC
- Mme MERCIER Séverine	suppléante SHC
- M. HENROTTE Jean-Christophe	suppléant SHC
- Mme THIVEL Laurence	chef du SEEF
- Mme COLLOT Virginie	suppléante SEEF
- M. BARDOU Olivier	suppléant SEEF
- M. LANFREY Frédéric	suppléant SEEF
- M. BUSSY Emeric	suppléant SEEF
- Mme SILIADIN Alice	suppléante SEEF
- Mme MONNEZ Aurélie	chef du SPADR
- Mme LENFANT Anne	suppléante SPADR
- Mme DURAND Magali	suppléante SPADR
- Mme DELDEVEZ Nathalie	suppléante SPADR
- Mme LAPLANCHE Cendrine	suppléante SPADR
- M. PELLICIER Jean-Philippe	responsable de l'Unité Territoriale Maurienne
- Mme MIEGE Claire	chargée de mission Aménagement
- M. MADELON Jacques	chef du SIDSIC

ARTICLE 7 - Fonds de prévention des risques naturels majeurs

7-1 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires, les délégations attribuées par l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2020 pourront être exercées, sous la responsabilité et pour le compte du directeur départemental des territoires, par M. Thierry DELORME, directeur adjoint de la DDT.

7-2 : Les personnes nommément désignées ci-dessous :

- Mme DESBONNETS Annick, chef du SSR
- M. Christian TRACOL, adjoint au chef du SSR

sont autorisées à signer, au nom du directeur départemental des territoires de la Savoie, pour ce qui concerne les compétences d'ordonnateur secondaire, l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution des dépenses relevant de l'arrêté préfectoral DRHM-BBL n°2020-27 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

7-3 : La délégation visée à l'article 6-1 du présent arrêté peut être exécutée en tant que saisisseur, dans l'application Dématérialisation des Virements et Prélèvements, pour ce qui concerne l'expression des besoins par : Mme Annick DESBONNETS, M. Christian TRACOL et Mme Céline LECLAIRE, assistante chargée de la gestion crédits marchés.

ARTICLE 8 – FEADER

Sont également autorisés à signer au nom du directeur départemental des territoires de la Savoie pour ce qui concerne les arrêtés ou conventions attributives de subvention imputée sur les crédits FEADER, à l'exclusion des cas énumérés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral sus-visé :

- Mme MONNEZ Aurélie Chef du SPADR
- M. FOURNIER Luc Chef du SPAT
- Mme THIVEL Laurence Chef du SEEF

II/ Délégation dans l'application CHORUS

Article 9 - Délégation de signature en matière de validation et de saisie de dépenses et de recettes dans l'application CHORUS est donnée à la secrétaire générale, aux chefs de service, à la chargée de mission aménagement ou aux chargés de mission placés auprès du directeur, pour la gestion de leurs budgets opérationnels prévisionnels respectifs.

Ces agents sont dénommés *RUO* au tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 10 : Délégation de signature en matière de validation de dépenses et de recettes dans l'application CHORUS est donnée aux agents, dénommés *Valideurs CHORUS* et suppléants *Valideurs CHORUS*, pour signer les documents relevant de l'article 1^{er} de l'arrêté n°2020-1149 du 2 décembre 2020 susvisé, dans les conditions détaillées par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Article 11 : Délégation de signature est donnée aux agents dénommés *Saisisseurs CHORUS* et suppléants *Saisisseurs CHORUS* aux fins d'exécution dans l'application CHORUS de tous les actes de saisie liés à la détention d'une licence CHORUS et d'effectuer les demandes de paiement dans le cadre des dépenses de flux 4, dans les conditions détaillées par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

III/ Délégation de signature dans l'application CHORUS-DT

Article 12 : Délégation de signature en tant que *service gestionnaire* en charge de la validation d'un ordre de mission dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

GARCIA-WALECHA Marie-Pierre	SG
CHEVALLIER Catherine	SG
GRANDVIENNOT Evelyne	SG (jusqu'au 31/12/2020)
HUET Aurélie	SG
ROBBA Charlène	SG
SACCHETTINI Laurence	SG
PELLICIER Chantal	UT de Saint-Jean-de-Maurienne
SOLLIER Odile	SPADR
SZKUDLAREK Sandrine	SHC
LECLAIRE Céline	SSR
VERGNON Sylvie	SSR

Article 13 : Délégation de signature en tant que *gestionnaire contrôleur* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

GARCIA-WALECHA Marie-Pierre	SG
CHEVALLIER Catherine	SG
GRANDVIENNOT Evelyne	SG (jusqu'au 31/12/2020)
HUET Aurélie	SG
ROBBA Charlène	SG
SACCHETTINI Laurence	SG
PELLICIER Chantal	UT de Saint-Jean-de-Maurienne
SOLLIER Odile	SPADR
SZKUDLAREK Sandrine	SHC
LECLAIRE Céline	SSR
VERGNON Sylvie	SSR

Article 14 : Délégation de signature en tant que *gestionnaire valideur* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

GARCIA-WALECHA Marie-Pierre	SG
CHEVALLIER Catherine	SG
HUET Aurélie	SG
ROBBA Charlène	SG
SACCHETTINI Laurence	SG
DESBONNETS Annick	SSR
LABBE David	SSR
LECLAIRE Céline	SSR
VERGNON Sylvie	SSR
PELLICIER Chantal	UT de Saint-Jean-de-Maurienne
SOLLIER Odile	SPADR
SZKUDLAREK Sandrine	SHC

Article 15 : Délégation de signature en tant que *gestionnaire de facture provenant du ROP* dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

GARCIA-WALECHA Marie-Pierre	- SG
HUET Aurélie	- SG

Article 16 : Délégation de signature en tant que *budget local de dotation* d'un état de frais dans l'application CHORUS-DT est donnée à :

GARCIA-WALECHA Marie-Pierre - SG
HUET Aurélie - SG

IV – Carte achats

ARTICLE 17 – Carte achats – BOP 354

Ces cartes doivent être exclusivement utilisées par leur titulaire, qui en sont responsables.

Trois cartes achats sont affectées comme suit :

- une carte au nom de M. Xavier AERTS, directeur départemental, d'un montant limité à 600 euros par transaction, dans la limite de 7.000 euros par an.
- une carte au nom de M. Didier CALLOUD, unité Moyens généraux – Patrimoine – Finances, d'un montant limité à 3000 euros par transaction, dans la limite de 20.000 euros par an.

ARTICLE 18 – Les délégations accordées aux personnes nommées aux articles 5 et 6 seront, en cas d'absence ou d'empêchement (d'une durée supérieure à trois jours), exercées par leur intérimaire nommément désigné.

ARTICLE 19 – Le présent arrêté abroge les arrêtés de subdélégation n°2020-0109 du 6 février 2020 en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur et n° 2020-0118 du 11 février 2020 en matière de prescription de dépenses et de recettes dans les applications CHORUS et CHORUS-DT.

ARTICLE 20 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

ARTICLE 21 – Le directeur départemental des territoires de la Savoie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie, à Monsieur le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes, directeur départemental des finances publiques du Rhône, à Messieurs les directeurs départementaux des finances publiques de l'Isère et de la Savoie.

Le directeur départemental
des territoires de la Savoie,

Signé : Xavier AERTS

ANNEXE
Décision CHORUS
Organisation budgétaire et comptable de la DDT73

n° de BOP	BOP : libellé et action	RUO	Saisisseur CHORUS	Suppléant saïsseur CHORUS	Valideur CHORUS	Suppléant valideur CHORUS
113	Paysages, eau et biodiversité – Domaine public fluvial	Laurence THIVEL	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Christian TRACOL	Christian TRACOL Annick DESBONNETS
113	Paysage, eau et biodiversité (PEB) Action 7 : gestion des milieux et de la biodiversité	SEEF	Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
135	Urbanisme territoriaux et Amélioration de l'habitat Action 1 : construction locale Et amélioration du parc action 3 : LHI Action 5 : soutien d'études	Luc FOURNIER SHC	Christelle DACORSI	Sylvie DUPUIITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND DUPONT Magali
135	SCOT / APS		Christelle DACORSI	Sylvie DUPUIITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND DUPONT Magali
135	Contentieux de l'urbanisme administratif Contentieux pénal		Christelle DACORSI	Sylvie DUPUIITS	Séverine MERCIER	Lisiane FERMOND DUPONT Magali
149	Forêt- série domaniale (ONF/RTM)	Annick DESBONNET SSR	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Ingrid BONCOMPAIN	Annick DESBONNETS
149	Forêt Action 11 : gestion des forêts publiques et protection de la forêt	Laurence THIVEL SEEF	Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
154	Chalets d'alpage	Auréli MONNEZ SPADR	Karolina MARTIN	Nadia EBEBEDEN Myriam COSI	Auréli HUET	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA Julie CUGNOLIO
181 RALP	Prévention des Risques	Annick DESBONNET SSR	Céline LECLAIRE	Marie-Thérèse CARIMALO	Christian TRACOL	Annick DESBONNETS Paul ALLEGRE
203	Infrastructures et Services des Transports	Thierry DELORME Direction	Céline LECLAIRE	Christelle DACORSI	Thierry DELORME	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA
203	Infrastructures et services de transports Action 11 : infrastructures fluviales, portuaires et aéro-portuaires	Laurence THIVEL SEEF	Marie-Thérèse CARIMALO	Céline LECLAIRE	Laurence THIVEL	Virginie COLLOT
207 RALP	Sécurité et Education Routière	Annick DESBONNET SSR	Céline LECLAIRE	Sylvie VERGNON	David LABBE	Annick DESBONNETS
207 CSCC	Sécurité et Education Routière		Céline LECLAIRE	Sylvie VERGNON	David LABBE	Annick DESBONNETS
215	Conduite et pilotage des politique MAA T2	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA SG	Myriam COSI Nadia EBEBEDEN	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA Karolina MARTIN	Auréli HUET Julie CUGNOLIO	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA
215	Conduite et pilotage des politique MAA hors T2		Myriam COSI Nadia EBEBEDEN	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA	Auréli HUET Julie CUGNOLIO	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA
217	Conduite et pilotage des politique MTES T2		Myriam COSI Nadia EBEBEDEN	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA	Auréli HUET Julie CUGNOLIO	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA
217	Conduite et pilotage des politique MTES hors T2		Myriam COSI Nadia EBEBEDEN	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA	Auréli HUET Julie CUGNOLIO	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA
723	Entretien des bâtiments de l'Etat		Myriam COSI Nadia EBEBEDEN	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA	Auréli HUET Julie CUGNOLIO	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA
354	Administration territoriale de l'Etat		Myriam COSI Nadia EBEBEDEN	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA	Auréli HUET Julie CUGNOLIO	Marie-Pierre GARCIA-WALECHA

DDT73/SG-
version initiale 14-05-2014
mises à jour 22/05/2019-27/09/2019-07/02/2020 - 09/12/2020

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-12-10-002

Arrêté préfectoral n°2020-1249 portant prorogation de
l'autorisation d'exploitation du tunnel du Chevril sur le
territoire de la commune de Tignes



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service sécurité et risques

**Arrêté préfectoral n°2020-1249
Portant prorogation de l'autorisation d'exploitation du tunnel du Chevril
sur le territoire de la commune de Tignes**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière, notamment ses articles L 118-1, R118-3-2 et R118-3-3,

VU la loi n°2002-3 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des infrastructures et des systèmes de transport,

VU le décret n°2004-160 du 17 février 2004 relatif à la création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU le décret n°2005-701 du 24 juin 2005 relatif à la sécurité des ouvrages du réseau routier,

VU l'arrêté du 18 avril 2007 portant application des dispositions des articles R. 118-3-9 et R. 118-4-4 du code de la voirie routière et relatif à la composition et la mise à jour des dossiers préliminaire et de sécurité et au compte rendu des incidents et accidents significatifs,

VU l'instruction technique issue de la circulaire n°2000-63 du 25 août 2000 abrogée, relative aux dispositions de sécurité dans les nouveaux tunnels routiers,

VU la circulaire n°2006-20 du 29 mars 2006 relative à la sécurité des tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 mètres,

VU l'arrêté préfectoral du 10 juin 2010 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2006, portant création de la sous-commission départementale de sécurité des infrastructures et des systèmes de transport au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU l'arrêté préfectoral DDT/SSR n°2014-1579 du 30 décembre 2014 portant renouvellement de l'arrêté d'exploitation du tunnel du Chevril jusqu'au 1^{er} janvier 2021,

VU le dossier préliminaire de sécurité transmis en préfecture le 16 novembre 2018,

VU l'avis favorable de la CNESOR lors la séance du 13 décembre 2018 aux programmes des travaux et à l'état de référence proposé,

VU le courrier de l'exploitant, en date du 16 octobre 2020, mentionnant que les travaux de réhabilitation lourde du génie civil et la mise en place d'équipements ont débuté et se poursuivront jusqu'à fin 2021 pour les équipements, afin d'atteindre l'état de référence validé par la CNESOR,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des territoires de la Savoie,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté d'exploitation du tunnel du Chevril DDT/SSR n°2014-1579 du 30 décembre 2014 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Conformément aux articles R.421-1 à R.421.7 du code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.
Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et dont ampliation sera adressée pour information à :

- Monsieur le directeur des sécurités,
- Monsieur le directeur départemental des territoires de la Savoie,
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Monsieur le commandant du groupement départemental de la gendarmerie nationale,
- Monsieur le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels.
- Monsieur le Maire de Tignes

Chambéry, le 10 décembre 2020

Le Préfet,
Signé
Pascal BOLOT

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-12-09-002

Arrêté préfectoral n°2020-1278 en date du 9 décembre
2020, portant distraction du régime forestier sur la
commune de Valloire pour une surface de 0 ha 04 a 22 ca



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

SEEF/FCMN

**Arrêté préfectoral DDT/SEEF n°2020-1278 en date du 9 décembre 2020
Portant distraction du régime forestier sur la commune de Valloire
pour une surface de 0 ha 04 a 22 ca**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** les articles L. 211-1, L. 214-3, R. 214-1, R. 214-2 et R. 214-6 à R. 214-9 du Code Forestier,
VU la délibération, en date du 26 novembre 2020 par laquelle le conseil municipal de la commune de Valloire demande la distraction du régime forestier de la parcelle A 641, sise commune de Valloire, pour une surface de 0 ha 04 a 22 ca, en vue de régulariser le statut de cette parcelle, vendue à un propriétaire privé,
VU les extraits de matrice cadastrale et le plan de situation,
VU le rapport de présentation de l'Office National des Forêts, en date du 7 décembre 2020,
VU l'avis favorable de monsieur le directeur de l'agence ONF-Savoie en date du 7 décembre 2020,

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1 : les parcelles (ou parties de parcelles) cadastrales suivantes sont distraites du régime forestier.

Propriétaire : propriétaire privé

Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
VALLOIRE	A	641	Sous le télégraphe	0,0422	0,0422
TOTAL					0,0422

Ancienne surface de la forêt communale de Valloire relevant du régime forestier : 613 ha 81 a 30 ca
 Surface du présent arrêté de distraction du régime forestier : 0 ha 04 a 22 ca
 Nouvelle surface de la forêt communale de Valloire relevant du régime forestier : 613 ha 77 a 08 ca

Article 2 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision ; le recours contentieux devant alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

Le tribunal administratif peut être saisi par courrier (de préférence en recommandé avec accusé de réception) ou par la voie de l'application "TELERECOURS citoyens "sur le site www.telerecours.fr ».

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage à la mairie de Valloire. Il sera inséré au recueil des actes administratifs et une copie sera adressée à M. le directeur départemental de l'Office National des Forêts, accompagnée du certificat d'affichage.

Article 4 : M le Sous-Préfet de Saint Jean de Maurienne, M le Maire de Valloire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation
le chef du service environnement, eau, forêts

Laurence THIVEL

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-12-08-004

Arrêté préfectoral relatif à l'approbation du document
d'aménagement de la forêt communale de VAL-CENIS -
LANSLEBOURG



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon le 8 décembre 2020

ARRÊTÉ n° FR84-509

**relatif à l'approbation du document d'aménagement
de la forêt communale de VAL-CENIS - LANSLEBOURG
2018/ 2034**

**Département : Savoie
Surface de gestion : 684,51 ha
Révision d'aménagement forestier**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

- Vu** les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;
- Vu** les articles L122-7 à L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
- Vu** les articles L331-1 et suivants et R331-18 et 19 du Code de l'Environnement ;
- Vu** les articles L414-4 et R414-19 du Code de l'Environnement ;
- Vu** les articles L621-32 et R621-96 du Code du Patrimoine ;
- Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 mai 2006 portant approbation de l'aménagement de la forêt communale de LANSLEBOURG pour la période 2003-2017 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-339 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu** l'arrêté DRAAF n° 2020/09-01 du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
- Vu** les documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR8201779 "Formations forestières et herbacées des Alpes internes" (ZSC) validé en date du 17 juin 2008, FR8201783 "Massif de la Vanoise" (ZSC) validé en date du 22 septembre 1998 et FR8210032 La Vanoise" (ZPS) validé en date du 6 décembre 2006 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de VAL-CENIS en date du 29 janvier 2020, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts et demandant le bénéfice des articles L122-7 et L122-8 du code forestier au titre des réglementations sur Natura 2000, sur les parcs nationaux et sur les monuments historiques ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration du parc national de la Vanoise en date du 11 juin 2019 donnant un avis favorable à la mise en œuvre de l'aménagement au titre de la réglementation sur les parcs nationaux ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
16B Rue Aimé Rudel – BP 45 – 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - <http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

Vu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France du département de la Savoie en date du 14 mai 2019 pour la mise en œuvre de l'aménagement au titre de la réglementation sur les monuments historiques ;

Vu le dossier d'aménagement déposé le 6 août 2019 et complété en août 2020 ;

Considérant que la mise en œuvre de l'aménagement susvisé ne portera pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 FR8201779, FR8201783 et FR8210032 ;

Sur la proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de VAL-CENIS - LANSLEBOURG (Savoie), d'une contenance de 684,51 ha, est affectée simultanément à la fonction sociale, à la fonction écologique, à la fonction de production ligneuse et à la fonction de protection physique contre les risques naturels, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 671,21 ha, actuellement composée d'épicéa commun (42%), mélèze d'Europe (28%), sapin pectiné (21%), pin cembro (8%) et pin à crochets (1%). 13,30 ha sont non boisés.

La surface boisée est constituée de 578,09 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie irrégulière. Le reste de la surface boisée, soit 93,12 ha, correspond à des zones hors sylviculture, laissées en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

Dans les zones en sylviculture, les essences "objectif" principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le mélèze d'Europe (195,33 ha), le sapin pectiné (158,23 ha), l'épicéa commun (123,53 ha), le pin cembro (58,47 ha), le pin à crochets (39,15 ha) et le pin sylvestre (3,38 ha).

Article 3 : Pendant une durée de 17 ans (2018 – 2034), la forêt sera divisée en huit groupes de gestion :

- un groupe de futaie irrégulière "épicéa-sapin", d'une contenance de 278,83 ha, dont 268,74 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 146,30 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 10 à 15 ans ;
- un groupe de futaie irrégulière "mélèze-pin cembro", d'une contenance de 251,29 ha, dont 238,79 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 154,10 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée ;
- un groupe de futaie irrégulière "pins", d'une contenance de 33,78 ha, dont 26,86 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 5 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée ;
- un groupe de futaie irrégulière "risques naturels", d'une contenance de 63,70 ha, dont 15,36 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 7 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée ;
- un groupe de futaie irrégulière "biodiversité", constituée de la parcelle 37 située en cœur de parc et impactée par le site Natura 2000 de la Vanoise (ZSC et ZPS), d'une contenance de 14,80 ha, dont 10,17 ha susceptibles de production ligneuse, qui ne fera l'objet d'aucune coupe durant la période de l'aménagement ;
- un groupe de régénération, d'une contenance de 20,05 ha, dont 18,17 ha susceptibles de production ligneuse, constitué de jeunes peuplements qu'il convient de dépresser et détourner ;
- un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 13,62 ha, qui sera laissé en évolution naturelle ;
- un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 8,44 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

7,5 km de routes forestières seront remis aux normes afin d'améliorer la desserte du massif.

L'Office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Compte tenu des autorisations et accords susvisés et en application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, les opérations d'exploitation et les travaux prévus par l'aménagement, à l'exclusion des travaux de création d'infrastructures de desserte, peuvent être réalisés sans être soumis aux formalités prévues par :

- la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone de protection spéciale FR8210032 "La Vanoise", instaurée au titre de la directive européenne "Oiseaux" du 30 novembre 2009 ;
- la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR8201779 "Formations forestières et herbacées des Alpes internes" et FR8201783 "Massif de la Vanoise", instaurée au titre de la directive européenne "Habitats Faune Flore" du 21 mai 1992 ;
- la réglementation propre aux monuments historiques classés pour le site "Église Notre-Dame-de-l'Assomption" ;
- la réglementation propre aux parcs nationaux pour le parc national de la Vanoise.

Cette dispense est conditionnée par le respect des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts prévues dans le document d'aménagement.

En application de l'article L.124-3 du code forestier, la présente approbation au titre de l'article L122-7 du code forestier permet au document d'aménagement de constituer une garantie de gestion durable, indépendamment de l'adhésion à la charte Natura 2000 ou de la signature d'un contrat Natura 2000.

Article 5 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
La cheffe du service régional de la forêt, du bois et des énergies

Hélène HUE

73_DDT_Direction départementale des territoires de
Savoie

73-2020-11-30-003

Arrêté préfectoral relatif à l'approbation du document
d'aménagement de la forêt communale des Allues



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lyon le 30 novembre 2020

ARRÊTÉ n° FR84-362

**relatif à l'approbation du document d'aménagement
de la forêt communale des ALLUES
2017/ 2036**

**Département : Savoie
Surface de gestion : 1 191,72 ha
Révision d'aménagement forestier**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

- Vu** les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;
- Vu** les articles L122-7 à L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
- Vu** l'article L141-4 du Code Forestier ;
- Vu** les articles L331-1 et suivants et R331-18 et 19 du Code de l'Environnement ;
- Vu** les articles L332-1 et suivants et R332-23 à R332-27 du Code de l'Environnement ;
- Vu** les articles L414-4 et R414-19 du Code de l'Environnement ;
- Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2002 portant approbation de l'aménagement de la forêt communale des ALLUES pour la période 2000-2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-339 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu** l'arrêté DRAAF n° 2020/09-01 du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
- Vu** les documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR8201783 (ZSC) "Massif de la Vanoise" validé en date du 15 septembre 1998 et FR8210032 (ZPS) "La Vanoise" validé en date du 6 décembre 2006 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de la commune des ALLUES en date du 22 août 2017, donnant son accord sur le projet d'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts et demandant le bénéfice des articles L122-7 et L122-8 du code forestier au titre des réglementations propres à Natura 2000, aux réserves naturelles et aux parcs nationaux ;
- Vu** l'accord du Directeur du parc national de la Vanoise en date du 21 décembre 2017 pour la mise en œuvre de l'aménagement au titre de la réglementation sur le parc national de la Vanoise et sur la réserve naturelle nationale du Plan de Tueda dont il est gestionnaire ;

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
16B Rue Aimé Rudel – BP 45 – 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 - <http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

Vu le dossier d'aménagement déposé le 3 août 2018 et complété en 2020 ;

Considérant que la mise en œuvre de l'aménagement susvisé ne portera pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 FR8201783 et FR8210032, les zones concernées étant laissées en évolution naturelle ;

Sur la proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale des ALLUES (Savoie), d'une contenance de 1 191,72 ha, est affectée simultanément à la fonction sociale, à la fonction écologique, à la fonction de production ligneuse et à la fonction de protection physique contre les risques naturels, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 806,05 ha, actuellement composée d'épicéa commun (74%), pin cembro (11%), hêtre (7%), pin sylvestre (3%), sapin pectiné (2%) et feuillus divers (3%). 385,67 ha sont non boisés.

La surface boisée est constituée de 558,69 ha en sylviculture qui seront traités en futaie irrégulière. Le reste de la surface boisée, soit 247,36 ha, correspond à des zones hors sylviculture, laissées en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

Dans les zones en sylviculture, les essences "objectif" principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront l'épicéa commun (513,69 ha), le hêtre (28 ha) et le sapin pectiné (17 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences "objectif" associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2017 – 2036), la forêt sera divisée en sept groupes de gestion :

- un groupe de futaie irrégulière "résineux", d'une contenance de 254,23 ha, dont 235,23 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 144 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 15 ans ;
- un groupe de futaie irrégulière "feuillus", d'une contenance de 30,47 ha, dont 27,67 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 23,50 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 15 ans ;
- un groupe de futaie irrégulière "biodiversité", où se situe la forêt de protection du Fontany et du Dos des Branches, d'une contenance de 202,37 ha, dont 200,23 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 191,50 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 15 ans ;
- un groupe de futaie irrégulière "accueil du public", d'une contenance de 111,05 ha, dont 95,56 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 70 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 15 ans ;
- un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 207 ha, qui sera laissé en évolution naturelle ;
- un groupe hors sylviculture "risques", d'une contenance de 23,04 ha, dans lequel seront possibles des travaux visant à conforter le rôle de protection
- un groupe hors sylviculture "biodiversité", d'une contenance de 363,56 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

La parcelle 45, concernée par la réserve naturelle du Plan de Tueda, constituera une division du même nom, afin de faire l'objet d'un suivi spécifique.

800 ml de pistes forestières seront créés afin d'améliorer la desserte du massif.

L'Office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en

s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.
Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Compte tenu des autorisations et accords susvisés et en application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, les opérations d'exploitation et les travaux prévus par l'aménagement, à l'exclusion des travaux de création d'infrastructures de desserte, peuvent être réalisés sans être soumis aux formalités prévues par :

- la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone de protection spéciale FR8210032 "La Vanoise", instaurée au titre de la directive européenne "Oiseaux" du 30 novembre 2009 ;
- la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR8201783 "Massif de la Vanoise", instaurée au titre de la directive européenne "Habitats Faune Flore" du 21 mai 1992 ;
- la réglementation propre aux réserves naturelles pour la réserve naturelle nationale du Plan de Tueda ;
- la réglementation propre aux parcs nationaux pour le parc national de la Vanoise .

Cette dispense est conditionnée par le respect des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts prévues dans le document d'aménagement.

En application de l'article L.124-3 du code forestier, la présente approbation au titre de l'article L122-7 du code forestier permet au document d'aménagement de constituer une garantie de gestion durable, indépendamment de l'adhésion à la charte Natura 2000 ou de la signature d'un contrat Natura 2000.

Article 5 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
La cheffe du service régional de la forêt, du bois et des énergies

Hélène HUE

73_DGDDI_direction générale des douanes et droits
indirects de Savoie

73-2020-12-03-004

Décision délégation du 3 décembre 2020

Décision du DR de Chambéry donnant subdélégation de signature à ses agents



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CHAMBERY, LE 3 DÉC. 2020

DR Chambéry
1 RUE WALDECK ROUSSEAU
73011 CHAMBERY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : ROYAL Veronique
Téléphone : 09 70 27 34 36
Télécopie : 04 79 85 28 61
Mél : dr-chambery@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/3 du directeur régional à CHAMBERY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

LABATTUT Jean-Philippe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

Annexe II à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional LABATTUT Jean-Philippe
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis**« PRS »**Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
AFONSO Michel (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BARNIER Nathalie (Grenoble bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
HATTON Francois (Grenoble bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	7500	3500	1000	10000
JACQUOT Johann (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LANSAQUE Emmanuel (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
LE MARCHAND Michele (Grenoble bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MESSAOUDENE Kamal (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
MONIER Violaine (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PIGEAU Alexandre (Grenoble bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DREVETON Jean-Guy (Grenoble viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROUX Pauline (Grenoble viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CABON Fabrice (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DERCY Jean-Claude (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GASTELLIER Eddy (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
KRUPA Jacques (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LANGE Pauline (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LE GALLOU Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARZARI Fabien (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
NOUILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
POITREAU Claudine (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000

RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOSDURE Philippe (Chambery div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	7500	3500	1000	10000
BRUNIER Josephine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
DEMANNY Severine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
FONTAINE Olivier (Chambery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GIROD Corine (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GUILLOU Candice (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARMET Victoria (Chambery bureau), Agent de constatation DGDDI	7500	3500	1000	10000
POPLIMONT Catherine (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROMANENS Isabelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CHAMPLET Cedric (Chambery viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LATHUILLERE Beatrice (Chambery viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LAURENT Brigitte (Chambery viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GONZALEZ Richard (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GUILLE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MAGAND Stephane (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
NOEL Muriel (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
NOEL Didier (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PIOT Mathilde (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROMAN Francois-Camille (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DE CROZET Matthias (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DJENANE Geoffroy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
MIRA Gilles (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
RUYSSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
VOUILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CENDRE Anne-Gaelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CHAMPEAU Emmanuel (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	7500	3500	1000	10000
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
TAROUORA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
THEVENIN Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000

TIBLE Norbert (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TRIBUTSCH Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	7500	3500	1000	10000
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	7500	3500	1000	10000
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	7500	3500	1000	10000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »**Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOUTONNET Georges (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BRAUN Sophie (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BRETON Isabelle (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BROCHON Frederic (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BROUWERS Gael (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
CAPUTO Marie-Carmen (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DOUCEY David (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
HATTON Francois (Grenoble bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	10000	20000
KUROWSKI Alain (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MARC Olivier (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MESSAOUDENE Kamal (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
PIGEAU Alexandre (Grenoble bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VALLET Marie-Pascale (Grenoble bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
YVERT Sylvie (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CABON Fabrice (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DERCY Jean-Claude (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GASTELLIER Eddy (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000

GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
KRUPA Jacques (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
LANGE Pauline (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LE GALLOU Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MARZARI Fabien (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
NOUILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
POITREAU Claudine (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
ALBERT Joelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BRUNIER Josephine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
CANU Yannick (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DEMANNY Severine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000

FONTAINE Olivier (Chambery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
GIROLLET Françoise (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GUERLET Gilliane (Chambery bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
PACCHIONI Muriel (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
POPLIMONT Catherine (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ROMANENS Isabelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GONZALEZ Richard (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GUILLE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
MAGAND Stephane (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
NOEL Muriel (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
NOEL Didier (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000

PIOT Mathilde (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ROMAN Francois-Camille (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
DE CROZET Matthias (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DJENANE Geoffroy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MIRA Gilles (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VOILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CHAMPEAU Emmanuel (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000

COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
TARUOURA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THEVENIN Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TIBLE Norbert (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TRIBUTSCH Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000

TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BOUTONNET Georges (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BRAUN Sophie (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BRETON Isabelle (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BROCHON Frederic (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BROUWERS Gael (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
CAPUTO Marie-Carmen (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DOUCEY David (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
HATTON Francois (Grenoble bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	10000	20000
KUROWSKI Alain (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MARC Olivier (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MESSAOUDENE Kamal (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
VALLET Marie-Pascale (Grenoble bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
YVERT Sylvie (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CABON Fabrice (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DERCY Jean-Claude (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

GASTELLIER Eddy (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
KRUPA Jacques (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
LANGE Pauline (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LE GALLOU Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MARZARI Fabien (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
NOUAÏLLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
POITREAU Claudine (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000

TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
ALBERT Joelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BRUNIER Josephine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
CANU Yannick (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DEMANNY Severine (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
FONTAINE Olivier (Chambery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
GIROLLET Francoise (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GUERLET Gilliane (Chambery bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
PACCHIONI Muriel (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
POPLIMONT Catherine (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ROMANENS Isabelle (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
FAGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GONZALEZ Richard (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GUILLE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000

MAGAND Stephane (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
NOEL Didier (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
NOEL Muriel (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PIOT Mathilde (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ROMAN Francois-Camille (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
DE CROZET Matthias (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
DJENANE Geoffroy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
MIRA Gilles (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VOUILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CHAMPEAU Emmanuel (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
TARUOURA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THEVENIN Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TIBLE Norbert (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TRIBUTSCH Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

Annexe VI à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional LABATTUT Jean-Philippe

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
CABON Fabrice (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DERCY Jean-Claude (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GASTELLIER Eddy (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
KRUPA Jacques (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
LANGE Pauline (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LE GALLOU Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	37000	37000
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MARZARI Fabien (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
NOUILLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000

PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
POITREAU Claudine (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GONZALEZ Richard (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GUILLE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	37000	37000
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
MAGAND Stephane (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
NOEL Muriel (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
NOEL Didier (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
PIOT Mathilde (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000

REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
ROMAN Francois-Camille (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	37000	37000
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
DE CROZET Matthias (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
DJENANE Geoffroy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
MIRA Gilles (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
PATRIIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	37000	37000
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000

VOUILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
CHAMPEAU Emmanuel (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	37000	37000
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	37000	37000
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000

SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
TAROUORA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
THEVENIN Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	37000	37000
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
TIBLE Norbert (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
TRIBUTSCH Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	37000	37000
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	37000	37000
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	37000	37000

Annexe VII à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional LABATTUT Jean-Philippe
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CABON Fabrice (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DERCY Jean-Claude (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GASTELLIER Eddy (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KRUPA Jacques (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LANGE Pauline (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE GALLOU Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARZARI Fabien (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
NOUAÏLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
POITREAU Claudine (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GONZALEZ Richard (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GUILLE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500

GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MAGAND Stephane (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOEL Muriel (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
NOEL Didier (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PIOT Mathilde (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROMAN Francois-Camille (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
DE CROZET Matthias (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DJENANE Geoffroy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MIRA Gilles (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VOULLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500

BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHAMPEAU Emmanuel (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
TARUOURA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THEVENIN Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TIBLE Norbert (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TRIBUTSCH Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Annexe VIII à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional *LABATTUT Jean-Philippe*
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AMAT Cyril (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ANDERHUBER Laetitia (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BAROU Margaux (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CABON Fabrice (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CENGO Laurent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CRISSIN Lilian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CROUHENNEC Serge (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CURABA Lucas (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE LUCA Valentin (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DENOIZE Lorene (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DERCY Jean-Claude (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DIEBOLD Vincent (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FARNIER-VIGIER Elisa (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GASTELLIER Eddy (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GEUSENS Jean (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUESNEUX Clement (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KRUPA Jacques (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LANGE Pauline (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE GALLOU Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LE LOHER Christian (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEPILLEUR Jean-Alain (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
LETURGEZ Matthieu (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MACHADO Raphael (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MAHIOUS Salim (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MALLET Romain (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARLE Sylvain (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Thomas (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARZARI Fabien (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

MATRAY Anthony (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MAURELLI Joffrey (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NIKOLIC Nikola (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
NOUAÏLE-DEGORCE Alexandre (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PAPA Maxime (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PAYE Jerome (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PENEY Manon (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PILLOT Helene (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
POITREAU Claudine (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PUCETTI Fabien (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
QUENOT Benedicte (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RIGOIRD Stephane (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROCHETTE Olivier (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RODRIGUEZ Jean-Marie (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ROG Frederic (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
TIM Vuthvirak (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VUILLEMIN Franck (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ARNAL Jordy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BENNAFLA Tayeb (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOIS Thomas (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUSQUET Christophe (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BURGAUD Jeremy (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHARPENTIER Yann (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COUZIGOU Erwan (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUPERRIER Sebastien (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FARRO Benjamin (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FAUGERES Manon (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FERLATTI Gregori (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FINE Jean-Pierre (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
FURSTHOS Sandrine (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GENE Lucette (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GONZALEZ Richard (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GOSSET Gwendoline (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GUILLE Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500

GUITTARD Lydie (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
HOAREAU Vincent (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE METAYER Aurelien (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MAGAND Stephane (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN POIBLANC Valerie (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MOREL Joseph (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOEL Didier (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
NOEL Muriel (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PAUMELLE Agnes (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PELAEZ Jean-Francois (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PIOT Mathilde (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PRUNIAUD Christelle (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RAZIN Cecili (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
REGUILLON Joel (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RICHARD Maxence (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROMAN Francois-Camille (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THABOURIN Samuel (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
THIRION Morgan (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
TONDUSSON Coralie (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VERNET Hugo (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VIDAL Stephane (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUBERT Alexandre (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BEAUMONT Ludovic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLONDIN Mathieu (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONAMIE Vivien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BRIAND Van Nhuan (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
CRETIN Thierry (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
DE CROZET Matthias (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DERYCKE David (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DICKSON Scott (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DJENANE Geoffroy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DOUSSINET Christophe (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

DUMOULIN Francois (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUVAL Pierre (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FOURTINE Laurent (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GAMBINO Tom (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GILARDET Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GONTIER Thomas (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LANNUZEL Anthony (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEICHNER Maylis (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LEVAMIS Loic (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MASCRET Nathalie (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATOKO Djed (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MICHALAK Guillaume (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MIRA Gilles (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MONTALAND Quentin (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PATEY Caroline (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PATRIS Sebastien (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PENOT Daniele (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
PESCE Marine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
RAVANEL Jean-Francois (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROUX Ludovic (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
RUYSCHAERT Jeremy (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SANDANCE Serge (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SHUTOVA Elena (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SPACH Rudolf (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VOUILLAMOZ Damien (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
WALTISPURGER Clemence (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ZORZUT Carine (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ADLI Hamza (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ARNAL Rodrigue (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BARATS Patrick (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BARBA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BARDIN Laurent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500

BENISTAND-HECTOR Denis (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOISSON Severine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BOUDOUX Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BOUVIER Emmanuelle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOUVIER Bruno (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BUSSON Nadege (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CENDRE Anne-Gaëlle (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHAMPEAU Emmanuel (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CLAPPAZ Anne-Catherine (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
COINCON Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
COMBIER Daniel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CORBET Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE COCKBORNE Thibaut (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DE LEMOS David (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE ORO Benjamin (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEVAUX Karine (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DIAZ Nicolas (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GAIDIOZ Jean-Luc (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GARSAULT Adrien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAYRAUD Pierre (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
GRATIEN Jacques (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GRESSIER Cedric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GROSSKOPF Emmanuel (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KOUIDER REMMIRA Jean-Marc (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEWIS Benjamin (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MANTES Eric (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MICHELI Laurence (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PARENTON Aurelien (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PEREIRA DE SA Tony (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PROUST Alexandre (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RICCI Yoan (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

RICUPERO Sylvie (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
SCHOTT Bryan (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SEDANO Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SORIA Jerome (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SZYMANSKI Franck (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
TARUOURA Olivier (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THEVENIN Frederic (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
THOMAZO Vincent (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TIBLE Norbert (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TONA Christelle (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TRIBUTSCH Philippe (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
TROUILLOUD Jean-Philippe (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIEL Magali (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ALOIR Cedric (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
AUBRAS Stephanie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLONDON Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BLONDON Matthieu (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONASTRE Aurelie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CLIMENT Michel (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GABRIEL Clement (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GAUDRY Veronique (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GENTON Sebastien (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GINER Tony (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LOUBET Nathalie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MOROTTI Thomas (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PLISZCZAK Dimitri (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SOLER Serena (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
THIRION Marjorie (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TIRAGALLO Florian (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

CHAMBERY, LE 3 DÉC. 2020

DR Chambéry
1 RUE WALDECK ROUSSEAU
73011 CHAMBERY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : ROYAL Veronique
Téléphone : 09 70 27 34 36
Télécopie : 04 79 85 28 61
Mél : dr-chambery@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2020/3 du directeur régional à CHAMBERY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

**Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional
LABATTUT Jean-Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional
LABATTUT Jean-Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
---	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional
LABATTUT Jean-Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis

« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional
LABATTUT Jean-Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17478 (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 18057 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 37829 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 38040 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 38163 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 39731 (Chambery bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 40062 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 40333 (Grenoble bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	10000	20000
Matricule 40466 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 40781 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 41243 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 41360 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 41518 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 42068 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 42484 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 42606 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 42944 (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 43112 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 43126 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 43982 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 44182 (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 44226 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 44979 (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 45647 (Chambery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 45669 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 45721 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 46352 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46380 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46473 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46672 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46674 (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46678 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46694 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 46818 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 47345 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 50150 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 50272 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 50684 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 50690 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51232 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51476 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51546 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51656 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51686 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 51944 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52058 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52290 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52292 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52623 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52662 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 52916 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53302 (Chambery bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53354 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53372 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53374 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53518 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53711 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 53797 (Grenoble bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54336 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54358 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54569 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54677 (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54680 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54860 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 54866 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55010 (Chambery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 55140 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55382 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55410 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 55478 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56014 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56126 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56310 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56363 (Grenoble bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56394 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56466 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56524 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56584 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56600 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56732 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56870 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 56885 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57104 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57114 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57156 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57376 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57478 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57497 (Grenoble bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57528 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57550 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57636 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 57872 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58120 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58180 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58202 (Chambéry bureau), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58502 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58506 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58712 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 58776 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 59108 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 59298 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 59786 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 59984 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60102 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60244 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60272 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60299 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60418 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60482 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60522 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60548 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60590 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60660 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60794 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60812 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60824 (Grenoble bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60836 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60860 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60894 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 60914 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 61478 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 61720 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 61758 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 61812 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62054 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62060 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62068 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62108 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62112 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62122 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62230 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62282 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62508 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62566 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62660 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62666 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62740 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62784 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62796 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62812 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 62944 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 63018 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63020 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63032 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63076 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63160 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63202 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63218 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63222 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63428 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63468 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63542 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63722 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63788 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63846 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63882 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 63936 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64000 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64014 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64068 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64100 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64120 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64147 (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64190 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64202 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64254 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64310 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64314 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64396 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64434 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64448 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64524 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64576 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64590 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64708 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64728 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64860 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64864 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64866 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64872 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

Matricule 64876 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64894 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64910 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64966 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 64974 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65016 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65050 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65052 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65142 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65238 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65248 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65284 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65410 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65412 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65464 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65536 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65586 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65600 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65648 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65656 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65694 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65794 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65872 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 65876 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 66020 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 66064 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 66160 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 66194 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 66214 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 66226 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000
Matricule 66240 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	2000	10000	20000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional
LABATTUT Jean-Philippe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional
LABATTUT Jean-Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional
LABATTUT Jean-Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 17478 (Chamonix bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 38040 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40062 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40466 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41360 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41518 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42068 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42484 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42606 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42944 (Chamonix bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 43112 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 43126 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 43982 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 44182 (Montmelian bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 44226 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 45669 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46352 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46380 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46672 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46674 (Grenoble bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46678 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46694 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46818 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 47345 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50150 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50272 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50690 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51476 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 51546 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51656 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51686 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51944 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52058 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52290 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52662 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52916 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53354 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53372 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53374 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53518 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53711 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54336 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54358 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54569 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54680 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54860 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54866 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55140 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55382 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55410 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55478 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56014 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56126 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56394 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56466 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56524 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56584 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56600 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56732 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56870 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56885 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57104 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57114 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57156 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 57376 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57478 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57528 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57550 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57636 (Modane bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57872 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58120 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58180 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58502 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58506 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58712 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58776 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59108 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59298 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59786 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59984 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60102 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60244 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60272 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60299 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60418 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60482 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60522 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60548 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60590 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60660 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60794 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60812 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60836 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60860 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60894 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60914 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61478 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61720 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61758 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61812 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62054 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62060 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62068 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 62108 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62112 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62122 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62230 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62282 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62508 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62566 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62660 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62666 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62740 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62784 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62796 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62812 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62944 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63018 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63020 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63032 (Modane ferr.bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63076 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63160 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63202 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63218 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63222 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63428 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63468 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63542 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63722 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63788 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63846 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63882 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63936 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64000 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64014 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64068 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64100 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64120 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64147 (Modane bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64190 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64202 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64254 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64310 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 64314 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64396 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64434 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64448 (Modane bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64524 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64576 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64590 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64708 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64728 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64860 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64864 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64866 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64872 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64876 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64894 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64910 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64966 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64974 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65016 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65050 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65052 (Montmelian bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65142 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65238 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65248 (Montmelian bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65284 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65410 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65412 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65464 (Modane ferr.bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65536 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65586 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65600 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65648 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65656 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65694 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65794 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65872 (Grenoble bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65876 (Chamonix bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 66020 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 66064 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 66160 (Chamonix bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 66194 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 66214 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 66226 (Modane bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 66240 (Grenoble bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

**Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/3 du 3 déc. 2020 du directeur régional
LABATTUT Jean-Philippe**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-12-10-003

arrêté DUP REGULARISATION VOIRIES - Commune
de LA PLAGNE TARENTOISE



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture
d'Albertville

Pôle animation du territoire
Bureau des enquêtes publiques

**Arrêté préfectoral n° 2020 / 411 / SPA du 10 décembre 2020
déclarant d'utilité publique le projet de régularisation des emprises foncières du réseau routier
de l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU - Le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L. 121-1 à L. 121-4 et R 121-1 ;

VU - L'arrêté préfectoral en date du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. le Sous-Préfet d'Albertville pour la phase administrative de la procédure d'expropriation ;

VU - Le projet de régularisation des emprises foncières du réseau routier sur l'ensemble du territoire de la commune de la Plagne-Tarentaise ;

VU – La délibération du 4 novembre 2019 par laquelle le conseil municipal de la commune de la Plagne Tarentaise approuve le dossier d'enquête et demande l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire sur le projet susvisé, l'enquête parcellaire concernant uniquement la voie communale n°47 sur la commune déléguée de Macot la Plagne, et les voies communales n°4, 5, 6, 20, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 34 et 35 sur la commune déléguée de Bellentre ;

VU – L'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires en date du 14 février 2020 ;

VU - L'avis du service de la Direction Départementale des Finances Publiques, Pôle Evaluation Domaniale, en date du 25 mai 2020 ;

VU – La décision du Vice-Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 25 mai 2020, désignant M. Philippe NIVELLE en qualité de Commissaire Enquêteur ;

VU - L'arrêté préfectoral du 30 juillet 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire sur le projet susvisé à la mairie de la Plagne Tarentaise ainsi que dans les mairies déléguées de Bellentre, la Côte d'Aime et Valezan, du lundi 28 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus ;

VU - Le dossier d'enquête constitué conformément à l'article R 112-4 du Code de l'Expropriation, et les registres correspondants ;

VU - Les pièces attestant que l'avis d'enquête a été affiché en mairie de la Plagne Tarentaise et en mairies déléguées de Bellentre, la Côte d'Aime et Valezan, et inséré dans deux journaux d'annonces légales du Département dans les conditions prévues aux articles R. 112-14 et R. 112-15 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU – le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur en date du 6 novembre 2020 ;

Considérant qu'il convient de déclarer d'utilité publique le projet de régularisation des emprises foncières du réseau routier de l'ensemble de la commune de la Plagne Tarentaise sis sur des propriétés privées mais ouvertes à la circulation publique afin de clarifier la situation juridique de ces voies et permettre leurs incorporations dans le domaine public routier de la commune ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Est déclaré d'utilité publique, sur le territoire de la commune de La Plagne Tarentaise, le projet de régularisation des emprises foncières actuelles du réseau routier, conformément au périmètre de la DUP figurant sur les plans annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La commune de la Plagne Tarentaise est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par la voie de l'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération visée en tête du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les expropriations éventuelles devront être accomplies dans un délai de CINQ ANS à compter de la date d'affichage et de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours gracieux auprès du Sous-Préfet d'Albertville, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble – par courrier à l'adresse suivante : 2 place de Verdun 38022 Grenoble, ou par voie dématérialisée via l'application « TELERECOURS citoyens » sur le site www.telerecours.fr . L'exercice d'un recours gracieux proroge de deux mois le délai du recours contentieux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Savoie, sera adressé à Monsieur le Maire de la Plagne Tarentaise pour exécution.

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Albertville

Signé : Frédéric LOISEAU

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-12-08-003

Arrêté portant surclassement de la commune de
COURCHEVEL dans la catégorie des villes de 40000 à
80000 habitants

*Arrêté portant surclassement de la commune de COURCHEVEL dans la catégorie des villes de
40000 à 80000 habitants*

Bureau du Contrôle de la Légalité (BCL)

**Arrêté préfectoral
portant surclassement de la commune de COURCHEVEL
dans la catégorie des villes de 40 000 à 80 000 habitants**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu l'article L.133-19 du code du tourisme ;

Vu le 2ème alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°99-567 du 6 juillet 1999 pris pour l'application de l'article 88 susvisé ;

Vu le décret du 24 septembre 2012 portant classement de la commune de SAINT BON TARENNAISE comme station de tourisme ;

Vu le décret du 30 septembre 2013 portant classement de la commune de LA PERRIERE comme station de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 août 2016 portant création de la commune nouvelle de COURCHEVEL ;

Vu la délibération du 18 novembre 2020 du conseil municipal de la commune de COURCHEVEL ;

CONSIDERANT que la commune de COURCHEVEL est une station classée station de tourisme et que sa population totale (population permanente + population touristique moyenne) est supérieure à 40 000 habitants ;

ARRETE

ARTICLE 1: La commune de COURCHEVEL est surclassée dans la catégorie des villes de 40 000 à 80 000 habitants.

ARTICLE 2: **La population totale, au sens de l'article 88 second alinéa de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, s'élève à 44 232 habitants et se décompose comme suit :**

CALCUL DE LA POPULATION TOURISTIQUE MOYENNE DE LA COMMUNE DE COURCHEVEL				
CRITERES de capacité d'accueil (1)	UNITE RECENSEE (2)	NOMBRE	COEFFICIENTS (3)	TOTAL
Hôtels	Chambre	2 782	2	5 564
Résidences secondaires	Résidence	5 149	4	20 596
Résidences de tourisme	Personne	2 438	1	2 438
Meublés	Personne	9 714	1	9 714
Villages de vacances et maisons familiales de vacances	Personne	697	1	697
Hôpitaux thermaux et assimilés	Lit	0	1	0
Hébergements collectifs	Lit	2 758	1	2 758
Campings	Emplacement	15	3	45
Ports de plaisance	Anneau d'amarrage	0	4	0
TOTAL POPULATION TOURISTIQUE MOYENNE			=	41 812 h

POPULATION TOTALE (ARTICLE R2151-1 DU CGCT) = POPULATION MUNICIPALE PERMANENTE + POPULATION COMPTEE A PART (en vigueur au 1er janvier 2020, INSEE)	2 361 + 59 = 2 420 h
POPULATION TOURISTIQUE MOYENNE calculée selon les critères du décret du 6 juillet 1999	+ 41 812 h
POPULATION TOTALE DE LA COMMUNE DE COURCHEVEL	= 44 232 h

ARTICLE 3: M. le préfet de la Savoie,
M. le maire de Courchevel,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et dont copie sera adressée à M. le directeur départemental des finances publiques.

Chambéry, le 8 décembre 2020

LE PREFET
Pour le préfet, par délégation,
Signé : Juliette PART

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-12-10-001

Arrêté préfectoral portant agrément de Madame Nathalie
CHATELLARD (nom d'usage MAYOT) - CER
CHATELLARD à 73600 MOUTIERS



Bureau de la Réglementation Générale
et des Titres

**Arrêté Préfectoral n° DCL/BRGT/A2020/ 623 portant agrément de
Madame Nathalie CHATELLARD (nom d'usage MAYOT)
ENT. MAYOT Nathalie (CER CHATELLARD) à 73600 MOUTIERS (n° SIREN 482 311 024 00012)**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant la demande présentée par Mme Nathalie CHATELLARD (nom d'usage MAYOT) en vue d'être autorisée à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1er – Mme Nathalie CHATELLARD (nom d'usage MAYOT) est autorisée à exploiter, sous le n° E 05 073 0441 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé ENT. MAYOT Nathalie (CER CHATELLARD) et situé 20 avenue des Salines Royales à 73600 MOUTIERS.

Article 2 – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de sa notification.

Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations pour les catégories de permis suivantes :

AAC/ B / B1 / AM Quadri léger

Article 4 – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 5 – En cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 – Pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant, est fixé à 19 personnes.

Article 8 – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté susvisé.

Article 9 – Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Article 10 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX) dans le délai de deux mois à compter de sa notification à Mme Nathalie CHATELLARD (nom d'usage MAYOT) et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie ou par voie dématérialisée, par l'application « Telerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 11 – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à Mme Nathalie CHATELLARD (nom d'usage MAYOT).

Chambéry, le **10 DEC. 2020**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Rémy MENASSI

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-11-02-005

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 97-2020 portant création
du comité local de cohésion territoriale



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de la Coordination
des Politiques Publiques

Pôle Coordination et Ingénierie Territoriale

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n°97-2020
portant création du comité local de cohésion territoriale**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu les articles L1232-2 et R-1232-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires ;

Vu le décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;

Vu l'instruction du 15 mai 2020 relative aux modalités d'intervention de l'agence nationale de la cohésion des territoires ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1er : Il est procédé à la constitution du comité local de cohésion territoriale de la Savoie.

Article 2 : La composition de ce comité est fixée ainsi qu'il suit :

I - Président : Monsieur le préfet de la Savoie, délégué territorial de l'ANCT, ou son représentant ;

II - Représentants de l'État :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, déléguée territoriale adjointe, ou son représentant
- Monsieur le sous-préfet de Saint Jean-de-Maurienne, ou son représentant,
- Monsieur le sous-préfet d'Albertville, ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des finances publiques, ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental des territoires, ou son représentant,
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, ou son représentant,

- Monsieur le délégué territorial de l'ARS, ou son représentant,
- Monsieur le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, ou son représentant,
- Madame la directrice de l'unité interdépartementale de la DREAL, ou son représentant,
- Madame la cheffe de service de la coordination des politiques publiques, ou son représentant,
- Monsieur le directeur de la citoyenneté et de la légalité, ou son représentant,
- Madame la secrétaire générale aux affaires régionales ou son représentant,

III- Représentants des établissements publics membres du comité national :

- Monsieur le directeur de la Banque des Territoires Alpes du Nord, ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional de l'ADEME, ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional du CEREMA, ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional de l'Agence de l'eau, ou son représentant,
- Monsieur le délégué territorial de l'ANRU, ou son représentant,
- Monsieur le directeur régional de la BPI, ou son représentant,
- Monsieur le délégué départemental de l'ANAH, ou son représentant,
- Monsieur le commissaire du massif des Alpes, ou son représentant,

IV – Représentants des parlementaires :

- Madame la députée de la 1ère circonscription,
- Monsieur le député de la 2ème circonscription,
- Madame la députée de la 3ème circonscription,
- Monsieur le député de la 4ème circonscription,
- Madame la sénatrice,
- Monsieur le sénateur,

V- Représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur le président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, ou son représentant,
- Monsieur le président du conseil départemental de la Savoie, ou son représentant,
- Monsieur le président de la fédération des maires de Savoie, ou son représentant,
- Monsieur le président de l'association des maires ruraux de Savoie, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération Grand Chambéry, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération Grand Lac, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération Arlysère, ou son représentant,
- Madame la présidente de la communauté de commune de Cœur de Savoie, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Haute Tarentaise, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Cœur de Maurienne Arvan, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Val Guiers, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Cœur de Tarentaise, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune des Versants d'Aime, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Val Vanoise, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Haute Maurienne Vanoise, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune du canton de La Chambre, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune des Vallées d'Aigueblanche, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Yenne, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Porte de Maurienne, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Maurienne-Galibier, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune du Lac d'Aiguebelette, ou son représentant,
- Monsieur le président de la communauté de commune de Cœur de Chartreuse, ou son représentant,
- Monsieur le maire de Chambéry, ou son représentant,

VI - Représentants des institutions, structures ou opérateurs qui interviennent dans le champ de l'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie, ou son représentant,
- Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat, ou son représentant,
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture, ou son représentant,
- Monsieur le responsable de l'antenne en Savoie de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ou son représentant,
- Madame la présidente de l'agence alpine des territoires,
- Monsieur le président de Savoie Stations Ingénierie Touristique ,
- Monsieur le président directeur général de la Société d'Aménagement de la Savoie, ou son représentant
- Monsieur le président de l'établissement public foncier local de la Savoie, ou son représentant,
- Madame la présidente du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, ou son représentant,
- Madame la directrice déléguée de Savoie Mont Blanc Tourisme, ou son représentant,
- Monsieur le président de l'université Savoie Mont Blanc, ou son représentant

Article 3 : Peuvent être associés aux travaux du comité local de cohésion territoriale, en tant que de besoin :

- Madame la présidente de l'association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables, ou son représentant,
- Madame la directrice de l'agence départementale d'information sur le logement, ou son représentant,
- Monsieur le président du syndicat départemental d'énergie de la Savoie, ou son représentant,

Article 4 : Le comité local de cohésion territoriale de la Savoie se réunit autant que de besoin et au moins deux fois par an. Les services du délégué territorial de l'agence en assurent le secrétariat. Le comité peut procéder à toute audition qu'il estime nécessaire au bon accomplissement de ses missions.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 2 novembre 2020

Le préfet,

Signé : Pascal BOLOT

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-11-12-003

Avis de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) du 12 novembre 2020 - création d'un ensemble commercial par l'extension de la surface de vente du supermarché "U Express" et la création d'une cellule commerciale de secteur 2 et tableau récapitulatif des caractéristiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU** le code de commerce ;
- VU** la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale n° 07321820C1009, déposée à la mairie de la commune de Ruffieux le 3 septembre 2020 ;
- VU** le recours présenté par la société « PROVENCIA NOVEL », ledit recours enregistré le 17 mai 2019 sous le n° 3943T,

et dirigé contre l'avis favorable de la commission départementale d'aménagement commercial de la Savoie du 11 avril 2019, au projet présenté par la SAS « RUFFIEUX DISTRIBUTION », portant sur la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 1 794 m², à Ruffieux, par :

- l'extension de 594 m² d'un supermarché à l enseigne « U EXPRESS », portant sa surface de vente de 900 m² à 1 494 m² ;
- et la création d'une cellule commerciale de secteur 2 (non-alimentaire) de 300 m² de surface de vente ;

- VU** l'avis défavorable de la Commission nationale d'aménagement commercial du 12 septembre 2019, autorisant le pétitionnaire à la saisir directement conformément aux dispositions de l'article L. 752-21 du code du commerce ;
- VU** l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 11 novembre 2020 ;
- VU** l'avis du ministre chargé du commerce en date du 5 novembre 2020 ;

Après avoir entendu :

Mme Isabelle MOISANT, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Olivier ROGNARD, maire de Ruffieux ;

M. Yves CATINAULT, SAS « RUFFIEUX DISTRIBUTION » ;

Mme Camille CATINAULT, repreneur du magasin « U EXPRESS » ;

Mme Delphine NOBEL, chargée de développement magasins « U » ;

Me François LERAINABLE, avocat ;

M. Renaud RICHE, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 12 novembre 2020 ;

- CONSIDÉRANT** que le projet est localisé dans la zone artisanale de Saumont, à 900 m à l'ouest du centre-ville de la commune de Ruffieux ; que ce supermarché est existant depuis 2014 sur le territoire de la commune ; que la zone de chalandise est constituée de communes rurales de montagne ; que l'extension de l'une des rares grandes surfaces de la zone participera à l'animation de la vie locale sans pour autant porter une atteinte excessive aux centres-bourgs des communes alentours ; que l'analyse d'impact fournie au dossier relève que le centre de Ruffieux ne compte que 2 locaux vacants ;
- CONSIDÉRANT** que la réalisation du projet est compatible avec les dispositions du SCoT de la Métropole de Savoie, lequel identifie le site d'implantation comme un « pôle de maillage territorialisé » dont le développement doit être renforcé ; que la zone de chalandise et la commune d'implantation ont connu une forte croissance démographique ces dernières années, de respectivement 11 % et 6,2 % en 2007 et 2017 ; que la réalisation du projet ne devrait avoir qu'un faible impact sur les axes routiers environnants ;
- CONSIDÉRANT** que pour contrer la réduction des espaces verts qu'entraînera la réalisation du projet, 400 m² de surfaces imperméables seront transformées en surfaces perméables ; qu'en effet, environ un tiers des places de stationnement seront rendues perméables ainsi que la voie d'accès au service « drive » ; que par ailleurs, la végétalisation du site sera améliorée par le remplacement des 21 arbres actuels, en mauvais état, par 29 nouveaux spécimens et deux arbres en pot sur le parvis ; que la plantation d'une haie de charmille, le long de la RD 9941, créera un écran végétal permettant de mieux masquer le projet depuis la route ;
- CONSIDÉRANT** que le projet prévoit de recouvrir 40 m² de la toiture des abris à chariot et à vélo et 760 m² de la toiture des bâtiments commerciaux de panneaux photovoltaïques ;
- CONSIDÉRANT** qu'afin de rendre le bâtiment moins visible depuis les axes routiers, la couleur rouge actuellement utilisée sur certaines façades sera remplacée par une teinte brun foncé, plus sobre ;
- CONSIDÉRANT** que la réalisation du projet permettra d'étoffer l'offre alimentaire de la zone de chalandise et évitera aux consommateurs du secteur des trajets plus importants pour se rendre dans des commerces plus éloignés de leur lieu de vie ;
- CONSIDÉRANT** qu'ainsi, en l'état du dossier, le projet répond aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce ;

EN CONSÉQUENCE :

- rejette le recours susvisé ;
- émet un avis favorable au projet porté par la SAS « RUFFIEUX DISTRIBUTION ».

Votes favorables : 8
Votes défavorables : 0
Abstention : 0

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial

Signé: Jean GIRARDON

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DU PROJET
JOINT A L'AVIS ¹ DE LA CNAC² N° D 02163 73 20 N DU
12 / 11 / 2020

(articles R. 752-16 / R. 752-38 et R. 752-44 du code de commerce)

POUR TOUT EQUIPEMENT COMMERCIAL

(a à e du 3° de l'article R. 752-44-3 du code de commerce)

Superficie totale du lieu d'implantation (en m ²)		9 983 m ²		
Et références cadastrales du terrain d'assiette (cf. b du 2° du I de l'article art. R 752-6)				
Points d'accès (A) et de sortie (S) du site (cf. b, c et d du 2° du I de l'article R. 752-6)	Avant projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S	1	
	Après projet	Nombre de A		
		Nombre de S		
		Nombre de A/S	1	
Espaces verts et surfaces perméables (cf. b du 2° et d du 4° du I de l'article R. 752-6)	Superficie du terrain consacrée aux espaces verts (en m ²)		1 115 m ²	
	Autres surfaces végétalisées (toitures, façades, autre(s), en m ²)			
	Autres surfaces non imperméabilisées : m ² et matériaux / procédés utilisés			
Energies renouvelables (cf. b du 4° de l'article R. 752-6)	Panneaux photovoltaïques : m ² et localisation		760 m ² en toiture du bâtiment commercial et 40 m ² en toiture des abris à chariot et à vélo,	
	Eoliennes (nombre et localisation)			
	Autres procédés (m ² / nombre et localisation) et observations éventuelles :			
Autres éléments intrinsèques ou connexes au projet mentionnés expressément par la commission dans son avis ou sa décision				

¹ Rayer la mention inutile.

² Rayer la mention inutile et compléter avec le numéro et la date de l'avis ou de la décision.

POUR LES MAGASINS ET ENSEMBLES COMMERCIAUX

(a à c du 1° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Surface de vente (cf. a, b, d ou e du 1° du I de l'article R. 752- 6) Et Secteurs d'activité (cf. a, b, d et e du 1° du I de l'article R.752-6)	Avant projet	Surface de vente (SV) totale		900 m ²						
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre		1					
			SV/magasin ³							
	Secteur (1 ou 2)									
	Après projet	Surface de vente (SV) totale		1 794 m ²						
		Magasins de SV ≥300 m ²	Nombre		2					
			SV/magasin ⁴		1 494 m ²	300 m ²				
	Secteur (1 ou 2)		1	2						
Capacité de stationnement (cf. g du 1° du I de l'article R.752- 6)	Avant projet	Nombre de places	Total	99						
			Electriques/hybrides	2						
			Co-voiturage							
			Auto-partage							
			Perméables	3						
	Après projet	Nombre de places	Total	99						
			Electriques/hybrides	2						
			Co-voiturage	6						
			Auto-partage							
			Perméables	32						

POUR LES POINTS PERMANENTS DE RETRAIT (« DRIVE »)

(2° de l'article R.752-44 du code de commerce)

Nombre de pistes de ravitaillement	Avant projet		
	Après projet		
Emprise au sol affectée au retrait des marchandises (en m ²)	Avant projet		
	Après projet		

³ Si plus de 5 magasins d'une surface de vente (SV) ≥ 300 m², ne pas renseigner cette ligne mais renvoyer à une feuille libre annexée au tableau sur laquelle sont :

- rappelés la commission (CDAC n° département/CNAC), le n° et la date de l'avis ou de la décision ;
- listés, chacun avec sa SV, tous les magasins d'une surface de vente ≥ 300 m² sous la mention « détail des XX magasins d'une SV ≥ 300 m² ».

⁴ Cf. (2)

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-11-30-004

Décision de la commission départementale des
commissaires enquêteurs



Pôle des expropriations

Chambéry, le 30 novembre 2020

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
CHARGÉE D'ÉTABLIR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DE LA SAVOIE**

DECISION

VU le code de l'environnement et notamment ses articles D. 123-38 à D. 123-42 ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2019 fixant la liste des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2020 ;

VU les candidatures reçues en préfecture pour l'exercice des fonctions de commissaire enquêteur ;

VU les demandes de radiation reçues en préfecture ;

Après examen des candidatures auquel la commission a procédé le 30 novembre 2020, sous la présidence de M. Stéphane WEGNER, magistrat près le tribunal administratif de Grenoble

DECIDE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2021 est établie comme suit dans le département de la Savoie :

	Civilité	Prénom NOM	Qualité
1	Monsieur	Hugues ASPORD	Proviseur en retraite
2	Monsieur	Marc BERTUCCHI	Général de division de l'Armée de terre
3	Monsieur	Daniel BLANC	Contrôleur des travaux publics de l'Etat en retraite
4	Monsieur	Gérard BOITEUX	Technicien supérieur des TP de l'Etat en retraite
5	Monsieur	René BOITTE	Directeur des transports départementaux au Conseil général de la Savoie en retraite
6	Monsieur	Xavier BOLZE	Juriste retraité
7	Madame	Hélène BOURCET	Administrateur civil, pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité de Lyon en retraite

8	Monsieur	Bernard CARTANNAZ	Inspecteur divisionnaire des finances publiques en retraite
9	Monsieur	Jean CAVERO	Cadre SNCF en retraite
10	Monsieur	Pierre CEVOZ	Architecte DPLG
11	Monsieur	Michel CHARPENTIER	Directeur du centre régional d'information économique et de concertation du bâtiment et des travaux publics de Basse Normandie en retraite
12	Monsieur	Jean-Michel CHARRIERE	Directeur d'usine en retraite
13	Monsieur	Luc CLOUET	Proviseur de lycée en retraite
14	Monsieur	Jean-Pierre COENDOZ	Ingénieur technico-commercial en retraite
15	Monsieur	Gérard DECOUR	Directeur d'établissement public de santé en retraite
16	Monsieur	Michel DERONZIER	Ingénieur territorial en retraite
17	Monsieur	Frédéric DESROCHE	Général de brigade en retraite
18	Monsieur	Bruno DE VISSCHER	Directeur de la communication de l'orchestre national de Lyon en retraite
19	Monsieur	Jean-Jacques DUCHENE	Directeur général du projet Savoie Technolac en retraite
20	Monsieur	Yvon DUTEILLE	Major de gendarmerie en retraite
21	Monsieur	André FOURNIER	Officier supérieur en retraite
22	Monsieur	Roland FRANCON	Ingénieur en retraite
23	Madame	Stéphanie GALLINO	Hydrogéologue
24	Monsieur	Philippe GAMEN	Gérant de cabinet d'études
25	Monsieur	Guy GASTALDI	Ingénieur, ancien chef d'un dépôt pétrolier en retraite
26	Madame	Muriel GIROD	Ingénieur géomètre topographe
27	Monsieur	Fédéric GOULVEN	Ingénieur en hydroélectricité en retraite
28	Madame	Nathalie GRYSZPAN	Journaliste en retraite
29	Monsieur	Gérard HOVELAQUE	Ingénieur des travaux publics de l'Etat – ancien responsable d'unité territoriale Maurienne en retraite
30	Monsieur	Dominique JANEX	Architecte Honoraire urbaniste
31	Monsieur	Daniel JULLIAN	Lieutenant colonel en retraite, dirigeant d'entreprise
32	Monsieur	Alain KESTENBAND	Directeur départemental du Trésor en retraite
33	Monsieur	Olivier L'HEVEDER	Directeur général des services d'une mairie
34	Monsieur	Pierre MACABIÈS	Chef de cellule à l'ONF – Service RTM de la Savoie en retraite
35	Madame	Sophie MACON	Sans emploi
36	Monsieur	Jean-François MALET	Capitaine de police en retraite
37	Madame	Martine MOLLARD	Juriste d'entreprise
38	Monsieur	Patrick MOUSSU	Officier supérieur du ministère de la défense en retraite
39	Monsieur	Philippe NIVELLE	Directeur environnement et sécurité industrielle à La Léchère en retraite
40	Monsieur	Robert PAGET	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement en retraite
41	Monsieur	Gérard PATRIS	Officier supérieur de la gendarmerie en retraite
42	Monsieur	Patrick PENDOLA	Cadre honoraire SNCF
43	Monsieur	André PENET	Officier supérieur en retraite

44	Monsieur	Matthieu PERROTON	Technicien environnement eau potable à Chambéry Métropole
45	Monsieur	Philippe PERSON	Conseiller, auditeur dans le diagnostic et l'expertise des installations climatiques et toutes énergies
46	Monsieur	André PETIT	Ingénieur RTE en retraite
47	Monsieur	Christian PIGNOL	Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite
48	Monsieur	Jean POLLIER	Chef d'entreprise dans la sécurité ferroviaire
49	Monsieur	Jean-Marc PONCET	Ingénieur conseil en environnement
50	Monsieur	Jean-Louis PRESSE	Directeur régime d'assurance chômage en retraite
51	Madame	Violette RAGUÉ	Attachée à la direction départementale des territoires de la Savoie en retraite
52	Monsieur	Bernard RATEL	Général de division en retraite
53	Monsieur	Gabriel REY	Ingénieur TPE en retraite
54	Monsieur	Christian VENET	Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat en retraite
55	Monsieur	Alain VINCENT	Directeur d'agence de la SCET (Services, Conseils, Expertises des Territoires, filiale de la Caisse des dépôts et consignations) Languedoc-Roussillon en retraite

ARTICLE 2 : La présente liste fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et pourra être consultée à la préfecture (Service de la coordination des politiques publiques – Pôle Expropriations) ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de Grenoble.

Le Vice Président du Tribunal administratif de Grenoble
Le Président de la Commission,
Signé : Stéphane WEGNER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-12-07-004

RAA - AP Approbation Plan ORSEC Spécifique
SEISME-1



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

**Arrêté préfectoral n° 42
portant approbation des dispositions spécifiques "SEISME"
du plan ORSEC départemental**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012 portant approbation des dispositions générales ORSEC ;

VU la convention nationale conclue entre le ministère de l'intérieur et l'agence française relative aux diagnostics bâtementaires d'urgence du 15 septembre 2014,

VU les avis recueillis lors de la phase d'élaboration du plan ;

CONSIDÉRANT que le département de la Savoie est en zone de sismicité modérée à moyenne (3/4) ;

SUR proposition de la Sous-Préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : les dispositions spécifiques du plan départemental ORSEC relatives au risque sismique dans le département de la Savoie, annexées au présent arrêté, sont approuvées.

Article 2 : la secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète directrice de cabinet, le sous-préfet d'Albertville, le sous-préfet de Saint Jean de Maurienne, le directeur des sécurités, les directeurs des services de l'État concernés, le directeur départemental du service d'incendie et de secours, les maires des département, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 1er décembre 2020

LE PREFET

Signé : Pascal BOLOT

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2020-12-07-002

Renouvellement habilitation de la Chambre funéraire de
Savoy - Moutiers



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture
d'Albertville

Pôle Sécurité Intérieure
Bureau de la Réglementation funéraire

**Arrêté préfectoral n°2020 / 404 / SPA du 7 décembre 2020
portant renouvellement d'habilitation de la Chambre Funéraire de Savoy**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-25 et R.2223-56 à R.2223-65 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. le Sous-préfet d'Albertville pour la phase administrative de la procédure d'expropriation ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2005 portant création de la chambre funéraire de Savoy sise avenue des Belleville à 73600 MOUTIERS ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 avril 2014 modifié, habilitant la chambre funéraire de Savoy dans le domaine funéraire pour 6 ans ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 portant autorisation d'extension de la chambre funéraire de Savoy ;

VU la demande relative au renouvellement de la Chambre funéraire de Savoy de M. Nicolas GONZALEZ, gérant ;

VU l'ensemble des pièces jointes à la demande et plus particulièrement le rapport de vérification de la chambre funéraire établi le 21 septembre 2020 par le bureau Véritas ;

Considérant que la chambre funéraire de Moutiers remplit les conditions pour bénéficier du renouvellement de son habilitation dans le domaine funéraire ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La chambre funéraire de Savoy sise avenue des Belleville à 73600 Moutiers, exploitée par Monsieur Nicolas GONZALEZ, est habilité pour exercer l'activité funéraire suivante :

- 6 - gestion et utilisation de la chambre funéraire

ARTICLE 2: le numéro national d'habilitation est : **20 - 73 - 0041**

ARTICLE 3 : la présente habilitation est renouvelée pour une durée de 5 ans à compter du **1^{er} janvier 2021**

ARTICLE 4 : toutes modifications prescrites par l'article R.2223-57 du CGCT doivent être déclarées dans un délai de deux à la Sous-Préfecture d'Albertville,

ARTICLE 5 : la demande de renouvellement de l'habilitation devra être présentée deux mois au moins avant la date d'échéance,

ARTICLE 6 : L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure, par le représentant de l'État dans le département où les faits ont été constatés, pour les motifs suivants :

1° Non-respect des dispositions du code général des collectivités territoriales en matière funéraire

2° Non-exercice ou cessation d'activité

3° Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 7 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Savoie, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble – par courrier à l'adresse suivante : 2 place de Verdun 38022 Grenoble, ou par voie dématérialisée via l'application « TELERECOURS citoyens » sur le site www.telerecours.fr . L'exercice d'un recours gracieux proroge de deux mois le délai du recours contentieux.

ARTICLE 8 : Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et dont copie sera adressée pour notification à Monsieur Nicolas GONZALEZ, gérant de la Chambre Funéraire de Savoy, et pour information à Monsieur le Maire de Moutiers.

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet d'Albertville

Signé : Frédéric LOISEAU

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

73-2020-11-16-013

Arrêté n°2020-11-0097 du 16 novembre 2020
Portant le tableau de la garde ambulancière du département
de la Savoie
pour les mois de janvier, février et mars 2021.

Arrêté n°2020-11-0097 du 16 novembre 2020

Portant le tableau de la garde ambulancière du département de la Savoie pour les mois de janvier, février et mars 2021.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6311-1 à L.6314-1 ;

Vu la loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 modifiée ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu le décret n° 2003-674 du 23 juillet 2003 relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire et modifiant le décret n° 87-965 du 30 novembre 1987 relatif à l'agrément des transports sanitaire terrestres ;

Vu le décret n° 2005-840 du 20 juillet 2005 modifié relatif à la sixième partie (Dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;

Vu la convention locale d'expérimentation prévue par l'article 66 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 en date du 09 mai 2018 ;

Considérant les propositions des entreprises de transports sanitaires ;

Sur proposition du directeur de la délégation départementale de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes :

ARRETE

Article 1 : le tableau de la garde ambulancière du département de la Savoie par secteur est arrêté conformément aux dispositions du document joint en annexe pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

Article 2 : conformément aux dispositions réglementaires concernant les obligations des entreprises agréées pour l'accomplissement des transports sanitaires, les entreprises désignées par secteur en fonction de leurs moyens matériels et humains dans le tableau de garde, sont tenues d'assurer cette garde.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Fait à Chambéry, le 16 novembre 2020

Le Directeur général de l'Agence Régionale de santé,
Par délégation,
Le Directeur Départemental de la Savoie

SIGNE

Loïc MOLLET

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

SECTEUR :

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
VENDREDI	1	JOUR	Ambulances Edelweiss
VENDREDI	1	NUIT	Ambulances Rousselin
SAMEDI	2	JOUR	Ambulances Spilthooren
SAMEDI	2	NUIT	Ambulances Edelweiss
DIMANCHE	3	JOUR	Ambulances Aixoises
DIMANCHE	3	NUIT	Ambulances Rousselin
LUNDI	4	NUIT	Ambulances Spilthooren
MARDI	5	NUIT	Ambulances Spilthooren
MERCREDI	6	NUIT	Ambulances Rousselin
JEUDI	7	NUIT	Ambulances Edelweiss
VENDREDI	8	NUIT	Ambulances Edelweiss
SAMEDI	9	JOUR	Ambulances Aixoises
SAMEDI	9	NUIT	Ambulances Spilthooren
DIMANCHE	10	JOUR	Ambulances Edelweiss
DIMANCHE	10	NUIT	Ambulances Rousselin
LUNDI	11	NUIT	Ambulances Spilthooren
MARDI	12	NUIT	Ambulances Edelweiss
MERCREDI	13	NUIT	Ambulances Edelweiss
JEUDI	14	NUIT	Ambulances Rousselin
VENDREDI	15	NUIT	Ambulances Spilthooren
SAMEDI	16	JOUR	Ambulances Aixoises
SAMEDI	16	NUIT	Ambulances Rousselin
DIMANCHE	17	JOUR	Ambulances Spilthooren
DIMANCHE	17	NUIT	Ambulances Edelweiss
LUNDI	18	NUIT	Ambulances Rousselin remplace Aixoises
MARDI	19	NUIT	Ambulances Rousselin
MERCREDI	20	NUIT	Ambulances Edelweiss
JEUDI	21	NUIT	Ambulances Spilthooren
VENDREDI	22	NUIT	Ambulances Spilthooren
SAMEDI	23	JOUR	Ambulances Edelweiss
SAMEDI	23	NUIT	Ambulances Aixoises
DIMANCHE	24	JOUR	Ambulances Rousselin
DIMANCHE	24	NUIT	Ambulances Spilthooren
LUNDI	25	NUIT	Ambulances Edelweiss
MARDI	26	NUIT	Ambulances Edelweiss
MERCREDI	27	NUIT	Ambulances Rousselin
JEUDI	28	NUIT	Ambulances Spilthooren
VENDREDI	29	NUIT	Ambulances Spilthooren
SAMEDI	30	JOUR	Ambulances Aixoises
SAMEDI	30	NUIT	Ambulances Edelweiss
DIMANCHE	31	JOUR	Ambulances Rousselin
DIMANCHE	31	NUIT	Ambulances Spilthooren

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

FEVRIER 2021

SECTEUR :

AIX-LES-BAINS

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	Ambulances Edelweiss
MARDI	2	NUIT	Ambulances Edelweiss / remplace aixoise
MERCREDI	3	NUIT	Ambulances edelweiss
JEUDI	4	NUIT	Ambulances Spilthooren
VENDREDI	5	NUIT	Ambulances Edelweiss
SAMEDI	6	JOUR	Ambulances Rousselin
SAMEDI	6	NUIT	Ambulances Spilthooren
DIMANCHE	7	JOUR	Ambulances Rousselin
DIMANCHE	7	NUIT	Ambulances Aixoises
LUNDI	8	NUIT	Ambulances Spilthooren
MARDI	9	NUIT	Ambulances Spilthooren
MERCREDI	10	NUIT	Ambulances Rousselin
JEUDI	11	NUIT	Ambulances Edelweiss
VENDREDI	12	NUIT	Ambulances Edelweiss
SAMEDI	13	JOUR	Ambulances Aixoises
SAMEDI	13	NUIT	Ambulances Rousselin
DIMANCHE	14	JOUR	Ambulances Spilthooren
DIMANCHE	14	NUIT	Ambulances Edelweiss
LUNDI	15	NUIT	Ambulances Rousselin
MARDI	16	NUIT	Ambulances Spilthooren
MERCREDI	17	NUIT	Ambulances Edelweiss
JEUDI	18	NUIT	Ambulances Edelweiss
VENDREDI	19	NUIT	Ambulances Spilthooren
SAMEDI	20	JOUR	Ambulances Aixoises
SAMEDI	20	NUIT	Ambulances Rousselin
DIMANCHE	21	JOUR	Ambulances Spilthooren
DIMANCHE	21	NUIT	Ambulances Edelweiss
LUNDI	22	NUIT	Ambulances Rousselin / remplace aixoise
MARDI	23	NUIT	Ambulances Rousselin
MERCREDI	24	NUIT	Ambulances Spilthooren
JEUDI	25	NUIT	Ambulances Edelweiss
VENDREDI	26	NUIT	Ambulances Edelweiss
SAMEDI	27	JOUR	Ambulances Spilthooren
SAMEDI	27	NUIT	Ambulances Rousselin
DIMANCHE	28	JOUR	Ambulances Aixoises
DIMANCHE	28	NUIT	Ambulances Spilthooren

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

MARS 2021

SECTEUR :

AIX-LES-BAINS

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	Ambulances Spilthooren
MARDI	2	NUIT	Ambulances Rousselin
MERCREDI	3	NUIT	Ambulances Edelweiss
JEUDI	4	NUIT	Ambulances Edelweiss
VENDREDI	5	NUIT	Ambulances Rousselin
SAMEDI	6	JOUR	Ambulances Aixoises
SAMEDI	6	NUIT	Ambulances Spilthooren
DIMANCHE	7	JOUR	Ambulances Edelweiss
DIMANCHE	7	NUIT	Ambulances Rousselin
LUNDI	8	NUIT	Ambulances Spilthooren
MARDI	9	NUIT	Ambulances Spilthooren
MERCREDI	10	NUIT	Ambulances Aixoises
JEUDI	11	NUIT	Ambulances Edelweiss
VENDREDI	12	NUIT	Ambulances Edelweiss
SAMEDI	13	JOUR	Ambulances Rousselin
SAMEDI	13	NUIT	Ambulances Spilthooren
DIMANCHE	14	JOUR	Ambulances Edelweiss
DIMANCHE	14	NUIT	Ambulances Aixoises
LUNDI	15	NUIT	Ambulances Rousselin
MARDI	16	NUIT	Ambulances Rousselin
MERCREDI	17	NUIT	Ambulances Edelweiss
JEUDI	18	NUIT	Ambulances Spilthooren
VENDREDI	19	NUIT	Ambulances Spilthooren
SAMEDI	20	JOUR	Ambulances Edelweiss
SAMEDI	20	NUIT	Ambulances Aixoises
DIMANCHE	21	JOUR	Ambulances Spilthooren
DIMANCHE	21	NUIT	Ambulances Edelweiss
LUNDI	22	NUIT	Ambulances Rousselin
MARDI	23	NUIT	Ambulances Spilthooren
MERCREDI	24	NUIT	Ambulances Edelweiss
JEUDI	25	NUIT	Ambulances Edelweiss
VENDREDI	26	NUIT	Ambulances Rousselin
SAMEDI	27	JOUR	Ambulances Spilthooren
SAMEDI	27	NUIT	Ambulances Aixoises
DIMANCHE	28	JOUR	Ambulances Rousselin
DIMANCHE	28	NUIT	Ambulances Spilthooren
LUNDI	29	NUIT	Ambulances Edelweiss
MARDI	30	NUIT	Ambulances Edelweiss
MERCREDI	31	NUIT	Ambulances Spilthooren

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73010 CHAMBERY Cedex

PERMANENCES NUITS WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

janvier 2021

SECTEUR :

PREVISIONNELLE CHAMBERY

 jour férié
 week end

JOURS	DATES		NOM DE LA SOCIETE (libellé en entier)
vendredi	1	JOUR	Cognin Ambulance (1)
vendredi	1	NUIT	Ambulances Françaises (1)
samedi	2	JOUR	Ambulances Aubert (1)
samedi	2	NUIT	Ambulances Rousselin (1)
dimanche	3	JOUR	Savoie Médical Ambulance (1)
dimanche	3	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (1)
lundi	4	NUIT	Ambulances Rousselin (2)
mardi	5	NUIT	Ambulances Rousselin (3)
mercredi	6	NUIT	Cognin Ambulance (2)
jeudi	7	NUIT	Ambulances Rousselin (4)
vendredi	8	NUIT	Ambulances Rousselin (5)
samedi	9	JOUR	Bauges Ambulances (1)
samedi	9	NUIT	Ambulances Rousselin (6)
dimanche	10	JOUR	Roux Ambulances (1)
dimanche	10	NUIT	Ambulances Françaises (2)
lundi	11	NUIT	Ambulances Rousselin (7)
mardi	12	NUIT	Ambulances Rousselin (8)
mercredi	13	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (1)
jeudi	14	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (2)
vendredi	15	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (2)
samedi	16	JOUR	Jussieu Secours SARA (1)
samedi	16	NUIT	Centre. Ambulancier Paramedical 73 (1)
dimanche	17	JOUR	Jussieu Secours SARA (2)
dimanche	17	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (3)
lundi	18	NUIT	LaurAlpes Ambulances (1)
mardi	19	NUIT	Ambulances Aubert (2)
mercredi	20	NUIT	Cognin Ambulance (3)
jeudi	21	NUIT	Savoie Isere Ambulances (1)
vendredi	22	NUIT	Ambulances Françaises (3)
samedi	23	JOUR	Roux Ambulances (2)
samedi	23	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (3)
dimanche	24	JOUR	Ambulances Aubert (3)
dimanche	24	NUIT	LaurAlpes Ambulances (2)
lundi	25	NUIT	Savoie Isere Ambulances (2)
mardi	26	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (4)
mercredi	27	NUIT	Jussieu Secours SARA (3)
jeudi	28	NUIT	Jussieu Secours SARA (4)
vendredi	29	NUIT	LaurAlpes Ambulances (3)
samedi	30	JOUR	Savoie Isere Ambulances (3)
samedi	30	NUIT	Cognin Ambulance (4)
dimanche	31	JOUR	Savoie Isere Ambulances (4)
dimanche	31	NUIT	Ambulances Aubert (4)

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Département de la Savoie
94 boulevard de Bellevue - CS 900
73000 Chambéry
Tél : 04 78 33 33 33
Fax : 04 78 33 33 34
Code : 73000

PERMANENCES NUITS WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

février 2021

SECTEUR :

PREVISIONNELLE CHAMBERY



jour férié
week end

JOURS	DATES		NOM DE LA SOCIETE (libellé en entier)
lundi	1	NUIT	Ambulances Rousselin (1)
mardi	2	NUIT	Ambulances Rousselin (2)
mercredi	3	NUIT	Ambulances Rousselin (3)
jeudi	4	NUIT	Ambulances Rousselin (4)
vendredi	5	NUIT	Ambulances Rousselin (5)
samedi	6	JOUR	Roux Ambulances (1)
samedi	6	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (1)
dimanche	7	JOUR	Savoie Médical Ambulance (1)
dimanche	7	NUIT	LaurAlpes Ambulances (1)
lundi	8	NUIT	Ambulances Rousselin (6)
mardi	9	NUIT	Ambulances Rousselin (7)
mercredi	10	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (2)
jeudi	11	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (1)
vendredi	12	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (2)
samedi	13	JOUR	Bauges Ambulances (1)
samedi	13	NUIT	Centre. Ambulancier Paramedical 73 (1)
dimanche	14	JOUR	Ambulances Aubert (1)
dimanche	14	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (3)
lundi	15	NUIT	Savoie Isere Ambulances (1)
mardi	16	NUIT	Cognin Ambulance (1)
mercredi	17	NUIT	LaurAlpes Ambulances (2)
jeudi	18	NUIT	Jussieu Secours SARA (1)
vendredi	19	NUIT	Jussieu Secours SARA (2)
samedi	20	JOUR	Ambulances Francaises (1)
samedi	20	NUIT	Savoie Isere Ambulances (2)
dimanche	21	JOUR	Assistance Ambulances Chambery (3)
dimanche	21	NUIT	Ambulances Francaises (2)
lundi	22	NUIT	Cognin Ambulance (2)
mardi	23	NUIT	Ambulances Aubert (2)
mercredi	24	NUIT	Ambulances Francaises (3)
jeudi	25	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (4)
vendredi	26	NUIT	Ambulances Aubert (3)
samedi	27	JOUR	Jussieu Secours SARA (3)
samedi	27	NUIT	Savoie Isere Ambulances (3)
dimanche	28	JOUR	Jussieu Secours SARA (4)
dimanche	28	NUIT	LaurAlpes Ambulances (3)

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Département de la Savoie
94 boulevard de Bellevue - CS 90013
73013 CHAMBERY Cedex

PERMANENCES NUITS WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

mars 2021

SECTEUR :

PREVISIONNELLE CHAMBERY

	jour férié
	week end

JOURS	DATES		NOM DE LA SOCIETE (libellé en entier)
lundi	1	NUIT	Ambulances Rousselin (1)
mardi	2	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (1)
mercredi	3	NUIT	Ambulances Rousselin (2)
jeudi	4	NUIT	Ambulances Rousselin (3)
vendredi	5	NUIT	Ambulances Francaises (1)
samedi	6	JOUR	Roux Ambulances (1)
samedi	6	NUIT	Ambulances Rousselin (4)
dimanche	7	JOUR	Savoie Médical Ambulance (1)
dimanche	7	NUIT	LaurAlpes Ambulances (1)
lundi	8	NUIT	Ambulances Rousselin (5)
mardi	9	NUIT	Ambulances Rousselin (6)
mercredi	10	NUIT	Ambulances Rousselin (7)
jeudi	11	NUIT	Ambulances Rousselin (8)
vendredi	12	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (1)
samedi	13	JOUR	Bauges Ambulances (1)
samedi	13	NUIT	Centre. Ambulancier Paramedical 73 (1)
dimanche	14	JOUR	Assistance Ambulances Chambery (2)
dimanche	14	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (2)
lundi	15	NUIT	Cognin Ambulance (1)
mardi	16	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (3)
mercredi	17	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (3)
jeudi	18	NUIT	Ambulances Francaises (2)
vendredi	19	NUIT	Ambulances Aubert (1)
samedi	20	JOUR	Jussieu Secours SARA (1)
samedi	20	NUIT	Cognin Ambulance (2)
dimanche	21	JOUR	Jussieu Secours SARA (2)
dimanche	21	NUIT	Savoie Isere Ambulances (1)
lundi	22	NUIT	Ambulances Aubert (2)
mardi	23	NUIT	Savoie Isere Ambulances (2)
mercredi	24	NUIT	Cognin Ambulance (3)
jeudi	25	NUIT	LaurAlpes Ambulances (2)
vendredi	26	NUIT	Ambulances Aubert (3)
samedi	27	JOUR	Savoie Isere Ambulances (3)
samedi	27	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (4)
dimanche	28	JOUR	Roux Ambulances (2)
dimanche	28	NUIT	Ambulances Francaises (3)
lundi	29	NUIT	Jussieu Secours SARA (3)
mardi	30	NUIT	Jussieu Secours SARA (4)
mercredi	31	NUIT	LaurAlpes Ambulances (3)

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Département de la Savoie
73000 Chambéry - CS 90013
73010 CHAMBERY Cedex

2ème Ambulances - 20h-00h NUITS

MOIS :

janvier 2021

SECTEUR :

PREVISIONNELLE CHAMBERY

 jour férié
 week end

JOURS	DATES		NOM DE LA SOCIETE (libellé en entier)
vendredi	1	NUIT	Bauges Ambulances (1)
samedi	2	NUIT	Roux Ambulances (1)
dimanche	3	NUIT	LaurAlpes Ambulances (1)
lundi	4	NUIT	Cognin Ambulance (1)
mardi	5	NUIT	Ambulances Aubert (1)
mercredi	6	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (1)
jeudi	7	NUIT	Ambulances Francaises (1)
vendredi	8	NUIT	Ambulances Francaises (2)
samedi	9	NUIT	Jussieu Secours SARA (1)
dimanche	10	NUIT	Jussieu Secours SARA (2)
lundi	11	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (2)
mardi	12	NUIT	Jussieu Secours SARA (3)
mercredi	13	NUIT	Jussieu Secours SARA (4)
jeudi	14	NUIT	LaurAlpes Ambulances (2)
vendredi	15	NUIT	Ambulances Aubert (2)
samedi	16	NUIT	Savoie Isere Ambulances (1)
dimanche	17	NUIT	Cognin Ambulance (2)
lundi	18	NUIT	Ambulances Aubert (3)
mardi	19	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (3)
mercredi	20	NUIT	Ambulances Rousselin (1)
jeudi	21	NUIT	Ambulances Rousselin (2)
vendredi	22	NUIT	Ambulances Rousselin (3)
samedi	23	NUIT	Ambulances Rousselin (4)
dimanche	24	NUIT	Savoie Isere Ambulances (2)
lundi	25	NUIT	Ambulances Rousselin (5)
mardi	26	NUIT	Ambulances Rousselin (6)
mercredi	27	NUIT	Savoie Isere Ambulances (3)
jeudi	28	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (1)
vendredi	29	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (2)
samedi	30	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (3)
dimanche	31	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (4)

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Département de la Savoie
Le Sartiroard de Balloires - CS 90013
73015 CHAMBERY Cedex

2ème Ambulances - 20h-00h NUITS

MOIS :

février 2021

SECTEUR :

PREVISIONNELLE CHAMBERY



jour férié
week end

JOURS	DATES		NOM DE LA SOCIETE (libellé en entier)
lundi	1	NUIT	Assistance Ambulances Chambéry (1)
mardi	2	NUIT	Ambulances Aubert (1)
mercredi	3	NUIT	Savoie Isere Ambulances (1)
jeudi	4	NUIT	Ambulances Francaises (1)
vendredi	5	NUIT	Bauges Ambulances (1)
samedi	6	NUIT	Jussieu Secours SARA (1)
dimanche	7	NUIT	Jussieu Secours SARA (2)
lundi	8	NUIT	Cognin Ambulance (1)
mardi	9	NUIT	Assistance Ambulances Chambéry (2)
mercredi	10	NUIT	Roux Ambulances (1)
jeudi	11	NUIT	Ambulances Aubert (2)
vendredi	12	NUIT	Savoie Isere Ambulances (2)
samedi	13	NUIT	LaurAlpes Ambulances (1)
dimanche	14	NUIT	Savoie Isere Ambulances (3)
lundi	15	NUIT	Ambulances Aubert (3)
mardi	16	NUIT	Ambulances Rousselin (1)
mercredi	17	NUIT	Ambulances Rousselin (2)
jeudi	18	NUIT	Ambulances Rousselin (3)
vendredi	19	NUIT	Ambulances Rousselin (4)
samedi	20	NUIT	Jussieu Secours SARA (3)
dimanche	21	NUIT	Ambulances Rousselin (5)
lundi	22	NUIT	Jussieu Secours SARA (4)
mardi	23	NUIT	Assistance Ambulances Chambéry (3)
mercredi	24	NUIT	Ambulances Rousselin (6)
jeudi	25	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (1)
vendredi	26	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (2)
samedi	27	NUIT	Ambulances Francaises (2)
dimanche	28	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (3)

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
L'Agence départmentale de la Savoie
54 Boulevard de Bellevue - CS 90013
73018 CHAMBERY Cedex

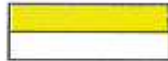
2ème Ambulances - 20h-00h NUITS

MOIS :

mars 2021

SECTEUR :

PREVISIONNELLE CHAMBERY



jour férié
week end

JOURS	DATES		NOM DE LA SOCIETE (libellé en entier)
lundi	1	NUIT	Ambulances Aubert (1)
mardi	2	NUIT	LaurAlpes Ambulances (1)
mercredi	3	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (1)
jeudi	4	NUIT	Ambulances Francaises (1)
vendredi	5	NUIT	Bauges Ambulances (1)
samedi	6	NUIT	Jussieu Secours SARA (1)
dimanche	7	NUIT	Jussieu Secours SARA (2)
lundi	8	NUIT	Cognin Ambulance (1)
mardi	9	NUIT	Jussieu Secours SARA (3)
mercredi	10	NUIT	Jussieu Secours SARA (4)
jeudi	11	NUIT	Ambulances Francaises (2)
vendredi	12	NUIT	Roux Ambulances (1)
samedi	13	NUIT	Cognin Ambulance (2)
dimanche	14	NUIT	Ambulances Aubert (2)
lundi	15	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (2)
mardi	16	NUIT	Savoie Isere Ambulances (1)
mercredi	17	NUIT	Ambulances Aubert (3)
jeudi	18	NUIT	Ambulances Rousselin (1)
vendredi	19	NUIT	Ambulances Rousselin (2)
samedi	20	NUIT	Ambulances Rousselin (3)
dimanche	21	NUIT	Ambulances Rousselin (4)
lundi	22	NUIT	Savoie Isere Ambulances (2)
mardi	23	NUIT	Ambulances Rousselin (5)
mercredi	24	NUIT	Ambulances Rousselin (6)
jeudi	25	NUIT	Ambulances Rousselin (7)
vendredi	26	NUIT	Assistance Ambulances Chambery (3)
samedi	27	NUIT	Ambulances Rousselin (8)
dimanche	28	NUIT	Savoie Isere Ambulances (3)
lundi	29	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (1)
mardi	30	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (2)
mercredi	31	NUIT	Centre Ambulancier Savoyard (3)

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 97 Boulevard de Bellevue - CS 90013
 73010 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

JANVIER 2021

SECTEUR :

ALBERTVILLE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
VENDREDI	1	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	1	NUIT	France AMBULANCES
SAMEDI	2	JOUR	France AMBULANCES
SAMEDI	2	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	3	JOUR	France AMBULANCES
DIMANCHE	3	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	4	NUIT	France AMBULANCES
MARDI	5	NUIT	France AMBULANCES
MERCREDI	6	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	7	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	8	NUIT	France AMBULANCES
SAMEDI	9	JOUR	France AMBULANCES
SAMEDI	9	NUIT	France AMBULANCES
DIMANCHE	10	JOUR	France AMBULANCES
DIMANCHE	10	NUIT	ARLY
LUNDI	11	NUIT	ARLY
MARDI	12	NUIT	France AMBULANCES
MERCREDI	13	NUIT	France AMBULANCES
JEUDI	14	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	15	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	16	JOUR	ARLY
SAMEDI	16	NUIT	France AMBULANCES
DIMANCHE	17	JOUR	ARLY
DIMANCHE	17	NUIT	France AMBULANCES
LUNDI	18	NUIT	JUSSIEU
MARDI	19	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	20	NUIT	France AMBULANCES
JEUDI	21	NUIT	France AMBULANCES
VENDREDI	22	NUIT	ARLY
SAMEDI	23	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	23	NUIT	ARLY
DIMANCHE	24	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	24	NUIT	France AMBULANCES
LUNDI	25	NUIT	France AMBULANCES
MARDI	26	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	27	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	28	NUIT	France AMBULANCES
VENDREDI	29	NUIT	France AMBULANCES
SAMEDI	30	JOUR	France AMBULANCES
SAMEDI	30	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	31	JOUR	France AMBULANCES
DIMANCHE	31	NUIT	JUSSIEU

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Département de la Savoie
94 boulevard de Bellevue - CS 90013
73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

FEVRIER 2021

SECTEUR :

ALBERTVILLE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	France AMBULANCES
MARDI	2	NUIT	France AMBULANCES
MERCREDI	3	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	4	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	5	NUIT	France AMBULANCES
SAMEDI	6	JOUR	ARLY
SAMEDI	6	NUIT	France AMBULANCES
DIMANCHE	7	JOUR	ARLY
DIMANCHE	7	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	8	NUIT	JUSSIEU
MARDI	9	NUIT	France AMBULANCES
MERCREDI	10	NUIT	France AMBULANCES
JEUDI	11	NUIT	ARLY
VENDREDI	12	NUIT	ARLY
SAMEDI	13	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	13	NUIT	France AMBULANCES
DIMANCHE	14	JOUR	France AMBULANCES
DIMANCHE	14	NUIT	France AMBULANCES
LUNDI	15	NUIT	JUSSIEU
MARDI	16	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	17	NUIT	France AMBULANCES
JEUDI	18	NUIT	France AMBULANCES
VENDREDI	19	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	20	JOUR	France AMBULANCES
SAMEDI	20	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	21	JOUR	France AMBULANCES
DIMANCHE	21	NUIT	France AMBULANCES
LUNDI	22	NUIT	France AMBULANCES
MARDI	23	NUIT	ARLY
MERCREDI	24	NUIT	ARLY
JEUDI	25	NUIT	France AMBULANCES
VENDREDI	26	NUIT	France AMBULANCES
SAMEDI	27	JOUR	France AMBULANCES
SAMEDI	27	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	28	JOUR	France AMBULANCES
DIMANCHE	28	NUIT	JUSSIEU

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73010 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS : MARS 2021

SECTEUR : ALBERTVILLE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	France AMBULANCES
MARDI	2	NUIT	France AMBULANCES
MERCREDI	3	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	4	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	5	NUIT	France AMBULANCES
SAMEDI	6	JOUR	ARLY
SAMEDI	6	NUIT	France AMBULANCES
DIMANCHE	7	JOUR	ARLY
DIMANCHE	7	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	8	NUIT	JUSSIEU
MARDI	9	NUIT	France AMBULANCES
MERCREDI	10	NUIT	France AMBULANCES
JEUDI	11	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	12	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	13	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	13	NUIT	France AMBULANCES
DIMANCHE	14	JOUR	France AMBULANCES
DIMANCHE	14	NUIT	France AMBULANCES
LUNDI	15	NUIT	ARLY
MARDI	16	NUIT	ARLY
MERCREDI	17	NUIT	France AMBULANCES
JEUDI	18	NUIT	France AMBULANCES
VENDREDI	19	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	20	JOUR	France AMBULANCES
SAMEDI	20	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	21	JOUR	France AMBULANCES
DIMANCHE	21	NUIT	France AMBULANCES
LUNDI	22	NUIT	France AMBULANCES
MARDI	23	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	24	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	25	NUIT	France AMBULANCES
VENDREDI	26	NUIT	France AMBULANCES
SAMEDI	27	JOUR	France AMBULANCES
SAMEDI	27	NUIT	ARLY
DIMANCHE	28	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	28	NUIT	ARLY
LUNDI	29	NUIT	France AMBULANCES
MARDI	30	NUIT	France AMBULANCES
MERCREDI	31	NUIT	JUSSIEU

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Savoie
21 Boulevard de Bellevue - CS 90013
73011 Chambéry Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

JANVIER 2021

SECTEUR :

MOUTIERS

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
VENDREDI	1	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	1	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	2	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	2	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	3	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	3	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	4	NUIT	JUSSIEU
MARDI	5	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	6	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	7	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	8	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	9	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	9	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	10	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	10	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	11	NUIT	JUSSIEU
MARDI	12	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	13	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	14	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	15	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	16	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	16	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	17	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	17	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	18	NUIT	JUSSIEU
MARDI	19	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	20	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	21	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	22	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	23	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	23	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	24	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	24	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	25	NUIT	JUSSIEU
MARDI	26	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	27	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	28	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	29	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	30	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	30	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	31	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	31	NUIT	JUSSIEU

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Département de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

FEVRIER 2021

SECTEUR :

MOUTIERS

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	JUSSIEU
MARDI	2	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	3	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	4	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	5	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	6	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	6	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	7	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	7	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	8	NUIT	JUSSIEU
MARDI	9	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	10	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	11	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	12	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	13	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	13	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	14	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	14	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	15	NUIT	JUSSIEU
MARDI	16	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	17	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	18	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	19	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	20	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	20	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	21	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	21	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	22	NUIT	JUSSIEU
MARDI	23	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	24	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	25	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	26	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	27	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	27	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	28	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	28	NUIT	JUSSIEU

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

MARS 2021

SECTEUR :

MOUTIERS

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	JUSSIEU
MARDI	2	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	3	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	4	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	5	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	6	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	6	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	7	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	7	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	8	NUIT	JUSSIEU
MARDI	9	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	10	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	11	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	12	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	13	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	13	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	14	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	14	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	15	NUIT	JUSSIEU
MARDI	16	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	17	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	18	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	19	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	20	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	20	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	21	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	21	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	22	NUIT	JUSSIEU
MARDI	23	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	24	NUIT	JUSSIEU
JEUDI	25	NUIT	JUSSIEU
VENDREDI	26	NUIT	JUSSIEU
SAMEDI	27	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	27	NUIT	JUSSIEU
DIMANCHE	28	JOUR	JUSSIEU
DIMANCHE	28	NUIT	JUSSIEU
LUNDI	29	NUIT	JUSSIEU
MARDI	30	NUIT	JUSSIEU
MERCREDI	31	NUIT	JUSSIEU

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES DE JOUR HORS SAMEDI DIMANCHE ET J/F

MOIS :

JANVIER 2021

SECTEUR :

MOUTIERS

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
VENDREDI	1	JOUR	
VENDREDI	1	NUIT	
SAMEDI	2	JOUR	
SAMEDI	2	NUIT	
DIMANCHE	3	JOUR	
DIMANCHE	3	NUIT	
LUNDI	4	JOUR	JUSSIEU
MARDI	5	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	6	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	7	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	8	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	9	JOUR	
SAMEDI	9	NUIT	
DIMANCHE	10	JOUR	
DIMANCHE	10	NUIT	
LUNDI	11	JOUR	JUSSIEU
MARDI	12	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	13	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	14	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	15	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	16	JOUR	
SAMEDI	16	NUIT	
DIMANCHE	17	JOUR	
DIMANCHE	17	NUIT	
LUNDI	18	JOUR	JUSSIEU
MARDI	19	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	20	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	21	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	22	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	23	JOUR	
SAMEDI	23	NUIT	
DIMANCHE	24	JOUR	
DIMANCHE	24	NUIT	
LUNDI	25	JOUR	JUSSIEU
MARDI	26	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	27	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	28	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	29	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	30	JOUR	
SAMEDI	30	NUIT	
DIMANCHE	31	JOUR	
DIMANCHE	31	NUIT	

Délégation départementale de la Savoie
53 boulevard de Bellevue - CS 90013
73013 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES DE JOUR HORS SAMEDI DIMANCHE ET J/F

MOIS :

FEVRIER 2021

SECTEUR :

MOUTIERS

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	JOUR	JUSSIEU
MARDI	2	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	3	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	4	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	5	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	6	JOUR	
SAMEDI	6	NUIT	
DIMANCHE	7	JOUR	
DIMANCHE	7	NUIT	
LUNDI	8	JOUR	JUSSIEU
MARDI	9	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	10	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	11	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	12	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	13	JOUR	
SAMEDI	13	NUIT	
DIMANCHE	14	JOUR	
DIMANCHE	14	NUIT	
LUNDI	15	JOUR	JUSSIEU
MARDI	16	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	17	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	18	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	19	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	20	JOUR	
SAMEDI	20	NUIT	
DIMANCHE	21	JOUR	
DIMANCHE	21	NUIT	
LUNDI	22	JOUR	JUSSIEU
MARDI	23	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	24	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	25	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	26	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	27	JOUR	
SAMEDI	27	NUIT	
DIMANCHE	28	JOUR	
DIMANCHE	28	NUIT	

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73013 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES DE JOUR HORS SAMEDI DIMANCHE ET J/F

MOIS :

MARS 2021

SECTEUR :

MOUTIERS

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	JOUR	JUSSIEU
MARDI	2	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	3	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	4	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	5	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	6	JOUR	
SAMEDI	6	NUIT	
DIMANCHE	7	JOUR	
DIMANCHE	7	NUIT	
LUNDI	8	JOUR	JUSSIEU
MARDI	9	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	10	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	11	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	12	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	13	JOUR	
SAMEDI	13	NUIT	
DIMANCHE	14	JOUR	
DIMANCHE	14	NUIT	
LUNDI	15	JOUR	JUSSIEU
MARDI	16	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	17	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	18	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	19	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	20	JOUR	
SAMEDI	20	NUIT	
DIMANCHE	21	JOUR	
DIMANCHE	21	NUIT	
LUNDI	22	JOUR	JUSSIEU
MARDI	23	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	24	JOUR	JUSSIEU
JEUDI	25	JOUR	JUSSIEU
VENDREDI	26	JOUR	JUSSIEU
SAMEDI	27	JOUR	
SAMEDI	27	NUIT	
DIMANCHE	28	JOUR	
DIMANCHE	28	NUIT	
LUNDI	29	JOUR	JUSSIEU
MARDI	30	JOUR	JUSSIEU
MERCREDI	31	JOUR	JUSSIEU

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73013 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

JANVIER 2021

SECTEUR :

BOURG SAINT MAURICE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
VENDREDI	1	JOUR	BERARD
VENDREDI	1	NUIT	LES GLACIERS
SAMEDI	2	JOUR	BERARD
SAMEDI	2	NUIT	LES GLACIERS
DIMANCHE	3	JOUR	BERARD
DIMANCHE	3	NUIT	LES GLACIERS
LUNDI	4	NUIT	LES GLACIERS
MARDI	5	NUIT	LES GLACIERS
MERCREDI	6	NUIT	BERARD
JEUDI	7	NUIT	BERARD
VENDREDI	8	NUIT	BERARD
SAMEDI	9	JOUR	AMS
SAMEDI	9	NUIT	BERARD
DIMANCHE	10	JOUR	AMS
DIMANCHE	10	NUIT	BERARD
LUNDI	11	NUIT	LES GLACIERS
MARDI	12	NUIT	LES GLACIERS
MERCREDI	13	NUIT	BERARD
JEUDI	14	NUIT	BERARD
VENDREDI	15	NUIT	BERARD
SAMEDI	16	JOUR	LES DANAIDES
SAMEDI	16	NUIT	AMS
DIMANCHE	17	JOUR	LES DANAIDES
DIMANCHE	17	NUIT	AMS
LUNDI	18	NUIT	AMS
MARDI	19	NUIT	BERARD
MERCREDI	20	NUIT	BERARD
JEUDI	21	NUIT	BERARD
VENDREDI	22	NUIT	LES DANAIDES
SAMEDI	23	JOUR	LES GLACIERS
SAMEDI	23	NUIT	LES DANAIDES
DIMANCHE	24	JOUR	LES GLACIERS
DIMANCHE	24	NUIT	LES DANAIDES
LUNDI	25	NUIT	LES DANAIDES
MARDI	26	NUIT	LES GLACIERS
MERCREDI	27	NUIT	LES GLACIERS
JEUDI	28	NUIT	BERARD
VENDREDI	29	NUIT	BERARD
SAMEDI	30	JOUR	LES DANAIDES
SAMEDI	30	NUIT	BERARD
DIMANCHE	31	JOUR	LES DANAIDES
DIMANCHE	31	NUIT	BERARD

Agence Régionale de Santé
 Département de la Savoie
 Boulevard de Bellevue - CS 90013
 73016 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

FEVRIER 2021

SECTEUR :

BOURG SAINT MAURICE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	LES GLACIERS
MARDI	2	NUIT	LES GLACIERS
MERCREDI	3	NUIT	BERARD
JEUDI	4	NUIT	BERARD
VENDREDI	5	NUIT	BERARD
SAMEDI	6	JOUR	LES GLACIERS
SAMEDI	6	NUIT	BERARD
DIMANCHE	7	JOUR	LES GLACIERS
DIMANCHE	7	NUIT	BERARD
LUNDI	8	NUIT	LES DANAIDES
MARDI	9	NUIT	LES DANAIDES
MERCREDI	10	NUIT	BERARD
JEUDI	11	NUIT	BERARD
VENDREDI	12	NUIT	BERARD
SAMEDI	13	JOUR	AMS
SAMEDI	13	NUIT	LES DANAIDES
DIMANCHE	14	JOUR	AMS
DIMANCHE	14	NUIT	LES DANAIDES
LUNDI	15	NUIT	BERARD
MARDI	16	NUIT	BERARD
MERCREDI	17	NUIT	BERARD
JEUDI	18	NUIT	BERARD
VENDREDI	19	NUIT	LES DANAIDES
SAMEDI	20	JOUR	BERARD
SAMEDI	20	NUIT	AMS
DIMANCHE	21	JOUR	BERARD
DIMANCHE	21	NUIT	AMS
LUNDI	22	NUIT	LES GLACIERS
MARDI	23	NUIT	LES GLACIERS
MERCREDI	24	NUIT	BERARD
JEUDI	25	NUIT	BERARD
VENDREDI	26	NUIT	BERARD
SAMEDI	27	JOUR	LES DANAIDES
SAMEDI	27	NUIT	LES GLACIERS
DIMANCHE	28	JOUR	LES DANAIDES
DIMANCHE	28	NUIT	LES GLACIERS

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73013 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

MARS 2021

SECTEUR :

BOURG SAINT MAURICE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	LES GLACIERS
MARDI	2	NUIT	LES GLACIERS
MERCREDI	3	NUIT	LES DANAIDES
JEUDI	4	NUIT	LES DANAIDES
VENDREDI	5	NUIT	LES DANAIDES
SAMEDI	6	JOUR	AMS
SAMEDI	6	NUIT	BERARD
DIMANCHE	7	JOUR	AMS
DIMANCHE	7	NUIT	BERARD
LUNDI	8	NUIT	BERARD
MARDI	9	NUIT	BERARD
MERCREDI	10	NUIT	BERARD
JEUDI	11	NUIT	LES GLACIERS
VENDREDI	12	NUIT	LES GLACIERS
SAMEDI	13	JOUR	BERARD
SAMEDI	13	NUIT	AMS
DIMANCHE	14	JOUR	BERARD
DIMANCHE	14	NUIT	AMS
LUNDI	15	NUIT	BERARD
MARDI	16	NUIT	BERARD
MERCREDI	17	NUIT	BERARD
JEUDI	18	NUIT	BERARD
VENDREDI	19	NUIT	LES GLACIERS
SAMEDI	20	JOUR	LES DANAIDES
SAMEDI	20	NUIT	LES GLACIERS
DIMANCHE	21	JOUR	LES DANAIDES
DIMANCHE	21	NUIT	LES GLACIERS
LUNDI	22	NUIT	BERARD
MARDI	23	NUIT	BERARD
MERCREDI	24	NUIT	BERARD
JEUDI	25	NUIT	BERARD
VENDREDI	26	NUIT	BERARD
SAMEDI	27	JOUR	LES GLACIERS
SAMEDI	27	NUIT	LES DANAIDES
DIMANCHE	28	JOUR	LES GLACIERS
DIMANCHE	28	NUIT	LES DANAIDES
LUNDI	29	NUIT	LES DANAIDES
MARDI	30	NUIT	BERARD
MERCREDI	31	NUIT	BERARD

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73010 CHAMBERTIN Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

JANVIER 2021

SECTEUR :

MAURIENNE (Epiere <--> Orelle)

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
VENDREDI	1	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
VENDREDI	1	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	2	JOUR	ROUX Ambulances
SAMEDI	2	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	3	JOUR	ROUX Ambulances
DIMANCHE	3	NUIT	ROUX Ambulances
LUNDI	4	NUIT	ROUX Ambulances
MARDI	5	NUIT	ROUX Ambulances
MERCREDI	6	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
JEUDI	7	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
VENDREDI	8	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	9	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	9	NUIT	ROUX Ambulances
DIMANCHE	10	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	10	NUIT	ROUX Ambulances
LUNDI	11	NUIT	ROUX Ambulances
MARDI	12	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MERCREDI	13	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
JEUDI	14	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
VENDREDI	15	NUIT	ROUX Ambulances
SAMEDI	16	JOUR	ROUX Ambulances
SAMEDI	16	NUIT	ROUX Ambulances
DIMANCHE	17	JOUR	ROUX Ambulances
DIMANCHE	17	NUIT	ROUX Ambulances
LUNDI	18	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MARDI	19	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MERCREDI	20	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
JEUDI	21	NUIT	ROUX Ambulances
VENDREDI	22	NUIT	ROUX Ambulances
SAMEDI	23	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	23	NUIT	ROUX Ambulances
DIMANCHE	24	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	24	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
LUNDI	25	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MARDI	26	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MERCREDI	27	NUIT	ROUX Ambulances
JEUDI	28	NUIT	ROUX Ambulances
VENDREDI	29	NUIT	ROUX Ambulances
SAMEDI	30	JOUR	ROUX Ambulances
SAMEDI	30	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	31	JOUR	ROUX Ambulances
DIMANCHE	31	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Savoie
94 boulevard de Bellevue - CS 90013
73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

FEVRIER 2021

SECTEUR :

MAURIENNE (Epierrre <--> Orelle)

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MARDI	2	NUIT	ROUX Ambulances
MERCREDI	3	NUIT	ROUX Ambulances
JEUDI	4	NUIT	ROUX Ambulances
VENDREDI	5	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	6	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	6	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	7	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	7	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
LUNDI	8	NUIT	ROUX Ambulances
MARDI	9	NUIT	ROUX Ambulances
MERCREDI	10	NUIT	ROUX Ambulances
JEUDI	11	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
VENDREDI	12	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	13	JOUR	ROUX Ambulances
SAMEDI	13	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	14	JOUR	ROUX Ambulances
DIMANCHE	14	NUIT	ROUX Ambulances
LUNDI	15	NUIT	ROUX Ambulances
MARDI	16	NUIT	ROUX Ambulances
MERCREDI	17	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
JEUDI	18	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
VENDREDI	19	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	20	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	20	NUIT	ROUX Ambulances
DIMANCHE	21	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	21	NUIT	ROUX Ambulances
LUNDI	22	NUIT	ROUX Ambulances
MARDI	23	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MERCREDI	24	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
JEUDI	25	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
VENDREDI	26	NUIT	ROUX Ambulances
SAMEDI	27	JOUR	ROUX Ambulances
SAMEDI	27	NUIT	ROUX Ambulances
DIMANCHE	28	JOUR	ROUX Ambulances
DIMANCHE	28	NUIT	ROUX Ambulances

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 20013
 73000 MOUTRIER

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

MARS 2021

SECTEUR :

MAURIENNE (Epierrre <--> Orelle)

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MARDI	2	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MERCREDI	3	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
JEUDI	4	NUIT	ROUX Ambulances
VENDREDI	5	NUIT	ROUX Ambulances
SAMEDI	6	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	6	NUIT	ROUX Ambulances
DIMANCHE	7	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	7	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
LUNDI	8	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MARDI	9	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MERCREDI	10	NUIT	ROUX Ambulances
JEUDI	11	NUIT	ROUX Ambulances
VENDREDI	12	NUIT	ROUX Ambulances
SAMEDI	13	JOUR	ROUX Ambulances
SAMEDI	13	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	14	JOUR	ROUX Ambulances
DIMANCHE	14	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
LUNDI	15	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
MARDI	16	NUIT	ROUX Ambulances
MERCREDI	17	NUIT	ROUX Ambulances
JEUDI	18	NUIT	ROUX Ambulances
VENDREDI	19	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	20	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	20	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	21	JOUR	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	21	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
LUNDI	22	NUIT	ROUX Ambulances
MARDI	23	NUIT	ROUX Ambulances
MERCREDI	24	NUIT	ROUX Ambulances
JEUDI	25	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
VENDREDI	26	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
SAMEDI	27	JOUR	ROUX Ambulances
SAMEDI	27	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours
DIMANCHE	28	JOUR	ROUX Ambulances
DIMANCHE	28	NUIT	ROUX Ambulances
LUNDI	29	NUIT	ROUX Ambulances
MARDI	30	NUIT	ROUX Ambulances
MERCREDI	31	NUIT	VANOISE Ambulance-Secours

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Savoie
94 boulevard de Bellevue - CS 90013
73018 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

JANVIER 2021

SECTEUR :

HAUTE-MAURIENNE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
VENDREDI	1	JOUR	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
VENDREDI	1	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	2	JOUR	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
SAMEDI	2	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	3	JOUR	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
DIMANCHE	3	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
LUNDI	4	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
MARDI	5	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
MERCREDI	6	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
JEUDI	7	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
VENDREDI	8	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
SAMEDI	9	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	9	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
DIMANCHE	10	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	10	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
LUNDI	11	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MARDI	12	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MERCREDI	13	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
JEUDI	14	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
VENDREDI	15	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
SAMEDI	16	JOUR	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
SAMEDI	16	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	17	JOUR	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
DIMANCHE	17	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
LUNDI	18	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MARDI	19	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MERCREDI	20	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
JEUDI	21	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
VENDREDI	22	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
SAMEDI	23	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	23	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
DIMANCHE	24	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	24	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
LUNDI	25	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
MARDI	26	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
MERCREDI	27	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
JEUDI	28	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
VENDREDI	29	NUIT	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
SAMEDI	30	JOUR	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
SAMEDI	30	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	31	JOUR	VANOISE AMBULANCES -SECOURS
DIMANCHE	31	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73013 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

FEVRIER 2021

SECTEUR :

HAUTE-MAURIENNE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MARDI	2	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
MERCREDI	3	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
JEUDI	4	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
VENDREDI	5	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	6	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	6	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
DIMANCHE	7	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	7	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
LUNDI	8	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
MARDI	9	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
MERCREDI	10	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
JEUDI	11	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
VENDREDI	12	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	13	JOUR	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	13	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	14	JOUR	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
DIMANCHE	14	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
LUNDI	15	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MARDI	16	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MERCREDI	17	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
JEUDI	18	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
VENDREDI	19	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	20	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	20	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
DIMANCHE	21	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	21	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
LUNDI	22	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
MARDI	23	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
MERCREDI	24	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
JEUDI	25	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
VENDREDI	26	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	27	JOUR	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	27	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	28	JOUR	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
DIMANCHE	28	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES

Agence Régionale de Santé
 Auvergne-Rhône-Alpes
 Délégation départementale de la Savoie
 94 boulevard de Bellevue - CS 90013
 73013 CHAMBERY Cedex

GARDES AMBULANCIERES - PERMANENCES WEEK END ET JOURS FERIES

MOIS :

MARS 2021

SECTEUR :

HAUTE-MAURIENNE

	WEEK-END
	FERIE

JOURS	DATES	J/N	NOM DE LA SOCIETE
LUNDI	1	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MARDI	2	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MERCREDI	3	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
JEUDI	4	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
VENDREDI	5	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	6	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	6	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
DIMANCHE	7	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	7	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
LUNDI	8	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
MARDI	9	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MERCREDI	10	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
JEUDI	11	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
VENDREDI	12	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	13	JOUR	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	13	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	14	JOUR	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
DIMANCHE	14	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
LUNDI	15	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MARDI	16	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
MERCREDI	17	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
JEUDI	18	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
VENDREDI	19	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	20	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
SAMEDI	20	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
DIMANCHE	21	JOUR	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	21	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
LUNDI	22	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
MARDI	23	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MERCREDI	24	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
JEUDI	25	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
VENDREDI	26	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	27	JOUR	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
SAMEDI	27	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
DIMANCHE	28	JOUR	VANOISE AMBULANCES-SECOURS
DIMANCHE	28	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
LUNDI	29	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MARDI	30	NUIT	HAUTE MAURIENNE AMBULANCES
MERCREDI	31	NUIT	VANOISE AMBULANCES-SECOURS

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de la Savoie
94 boulevard de Bellevue - CS 90013
73013 CHAMBERY Cedex

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

73-2020-11-23-008

DECISION TARIFAIRE N° 2711 2020 11 0114 CAMSP
DE CHAMBERY - 23112020

DECISION TARIFAIRE N°2711 / 2020 – 11 – 0114 PORTANT MODIFICATION POUR 2020
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
ASSOCIATION CAMSP DE SAVOIE - 730000734

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) - CAMSP DE CHAMBERY - 730784980

Le Directeur Général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil Départemental SAVOIE

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2019-1446 du 24/12/2019 de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 publiée au Journal Officiel du 27/12/2019 ;
- VU l'arrêté ministériel du 28/10/2020 publié au Journal Officiel du 30/10/2020 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2020 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 29/10/2020 publiée au Journal Officiel du 07/11/2020 relative aux dotations régionales limitatives 2020 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2020 ;
- VU le décret du 6 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°1124 / 2020 – 11 - 0059 en date du 07/07/2020.

DECIDENT

Article 1^{er} A compter du 01/01/2020, au titre de 2020, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ASSOCIATION CAMSP DE SAVOIE (730000734) dont le siège est situé 0, R FRANCOIS CHIRON, 73000, CHAMBERY, a été fixée à 1 030 562.70€, dont :

- 22 849.72€ à titre non reconductible dont 17 750.00€ au titre de la prime exceptionnelle déjà versés aux agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

La dotation hors versement cité précédemment s'établit à 1 012 812.70€ et se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 01/01/2020 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 1 012 812.70 €
(dont 811 270.10€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730784980	0.00	0.00	1 012 812.70	0.00	0.00	0.00	0.00

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730784980	0.00	0.00	73.02	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2020, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 84 401.06€.
(dont 67 605.84€ imputable à l'Assurance Maladie)

Pour le seul CAMSP du CPOM, la dotation globalisée commune imputable à l'Assurance Maladie s'élève à 811 270.10€. Celle imputable au Département de 201 542.60€.

La fraction forfaitaire imputable à l'Assurance Maladie s'établit à 67 605.84€. La fraction forfaitaire imputable au Département s'établit à 16 795.22€.

FINESS	Dotation globale Assurance Maladie (en €)	Dotation globale Département (en €)
730784980	811 270.10	201 542.60

Article 2

A compter du 1er janvier 2021, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, 1 007 712.98€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés :

- personnes handicapées : 1 007 712.98 €
(dont 806 170.38€ imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730784980	0.00	0.00	1 007 712.98	0.00	0.00	0.00	0.00

Prix de journée (en €)							
------------------------	--	--	--	--	--	--	--

FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
730784980	0.00	0.00	72.65	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2021, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 83 976.09€ (dont 67 180.87€ imputable à l'Assurance Maladie)

Pour le seul CAMSP du CPOM, la dotation globalisée commune imputable à l'Assurance Maladie s'élève à 806 170.38€. Celle imputable au Département de 201 542.60€.

La fraction forfaitaire imputable à l'Assurance Maladie s'établit à 67 180.87€. La fraction forfaitaire imputable au Département s'établit à 16 795.22€.

FINESS	Dotation globale Assurance Maladie (en €)	Dotation globale Département (en €)
730784980	806 170.38	201 542.60

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184, rue Duguesclin , 69433, LYON CEDEX 03 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION CAMSP DE SAVOIE (730000734) et aux structures concernées.

Fait à Chambéry,

Le 23/11/2020

Pour le Directeur Général et par délégation
Le Directeur Départemental de la Savoie

Le Président du Conseil départemental
Pour le Président et par délégation

SIGNE

SIGNE

Loïc MOLLET